

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable. Sont publiés dans ce document les indicateurs mis à jour en octobre 2012 pour le deuxième rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la SNDD.

Contacts

**Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie**

Commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques

Mélanie Gauche : cgdd-orleans@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

**Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination
statistique et internationale**

Département de la coordination statistique

Claire Plateau : claire.plateau@insee.fr

<http://www.insee.fr>

Sommaire

Introduction.....	4
-------------------	---

Contexte économique et social

Revenu national net et PIB par habitant.....	6
Taux de chômage et taux de sous-emploi.....	8
Distribution des revenus.....	10
Démographie : taux de fécondité.....	12

Défi 1 : Consommation et production durables



Productivité matières.....	14
Production de déchets par émetteur.....	16
Taux de recyclage des déchets.....	18
Surface agricole utilisée en agriculture biologique.....	20
Emploi dans les éco-activités.....	22

Défi 2 : Société de la connaissance



Sorties précoces du système scolaire.....	24
Recherche et développement.....	26
Difficulté de lecture des jeunes de 15 ans.....	28
Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans.....	30
Accès à la formation continue.....	32
Connaissance par les ménages de la notion de développement durable.....	34

Défi 3 : Gouvernance



Participation des femmes aux instances de gouvernance.....	36
Taux de participation aux élections.....	38
Participation à la vie associative.....	40
Agendas 21 locaux.....	42



Défi 4 : *Changement climatique et énergies*

Émissions agrégées des six gaz à effet de serre	44
Empreinte carbone	46
Énergies renouvelables.....	48
Consommation d'énergie par habitant et intensité énergétique	50
Émissions de gaz à effet de serre par secteur	52
Consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire	54



Défi 5 : *Transport et mobilité durables*

Consommation d'énergie des transports et PIB.....	56
Répartition modale des transports intérieurs de voyageurs	58
Part des transports en commun dans le transport intérieur terrestre de voyageurs	60
Répartition modale des transports intérieurs terrestres de marchandises.....	62
Émissions de polluants des transports routiers.....	64
Émissions de gaz à effet de serre du trafic international aérien et maritime.....	66



Défi 6 : *Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles*

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs	68
Artificialisation des sols	70
Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution dans l'Atlantique du Nord-Est	72
Pollution des cours d'eau.....	74
Consommation de produits phytosanitaires	76



Défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé	78
Accidents du travail.....	80
Maladies professionnelles	82
Renoncement aux soins pour raisons financières.....	84
Taux de décès par suicide.....	86
Déchets radioactifs.....	88



Défi 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux.....	90
Taux d'emploi des seniors.....	92
Part des jeunes hors emploi et hors formation	94
Nombre de ménages surendettés	96
Pauvreté en conditions de vie.....	98
Difficultés de logement dont surpeuplement	100
Écart de revenu salarial et de salaire hommes-femmes	102
Taux de chômage de longue durée	104
Poids de la dette des différents agents économiques	106
Structure par grandes classes d'âge de la population.....	108



Défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Aide publique au développement.....	110
Part des importations dans le besoin en matières de l'économie et flux indirects mobilisés par les importations.....	112

Glossaire	114
Sigles.....	119
Liens utiles.....	120

Introduction

Comme le prévoit la loi de programmation du Grenelle de l'environnement, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été adoptée par le Gouvernement pour la période 2010-2013. De nombreux partenaires publics et privés ont été associés à son élaboration.

Pour faciliter le suivi de la SNDD et contribuer à sa large diffusion, 54 indicateurs de développement durable ont été choisis dans le cadre d'une concertation organisée selon le modèle de la gouvernance à cinq du Grenelle de l'environnement. Une commission constituée selon ce principe et présidée par Philippe Le Clézio, membre du Conseil économique, social et environnemental, a travaillé au cours de l'hiver 2010-2011 pour aboutir à ce tableau de bord.

Cette concertation ouverte et animée traduit l'importance d'une large appropriation des indicateurs de développement durable et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le débat citoyen.

Les indicateurs ont été sélectionnés selon plusieurs critères. Ils ont été choisis pour :

- Illustrer les enjeux clés du développement durable en réponse aux 9 défis clés de la SNDD :
 - défi 1 : Consommation et production durable ;
 - défi 2 : Société de la connaissance (éducation et formation ; recherche et développement) ;
 - défi 3 : Gouvernance ;
 - défi 4 : Changement climatique et énergies ;
 - défi 5 : Transport et mobilité durables ;
 - défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ;
 - défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques ;
 - défi 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale ;

- défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.
- Être cohérents avec les indicateurs phares européens.
- Pouvoir se décliner au niveau territorial (y compris l'outre-mer), afin d'exprimer au mieux les préoccupations des populations et ce, au plus près possible du terrain.
- Fournir des informations sur les répartitions par catégories sociales, par classes de revenus, par âge ou entre hommes et femmes.

Trois « catégories » d'indicateurs ont été distinguées pour le tableau de bord : 15 indicateurs phares associés directement aux enjeux de la stratégie (niveau 1), 4 indicateurs de contexte économique et social et 35 indicateurs complémentaires en lien avec les choix stratégiques (niveau 2).

Depuis octobre 2011, l'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'une mise à jour dans le cadre de la remise du rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la SNDD.

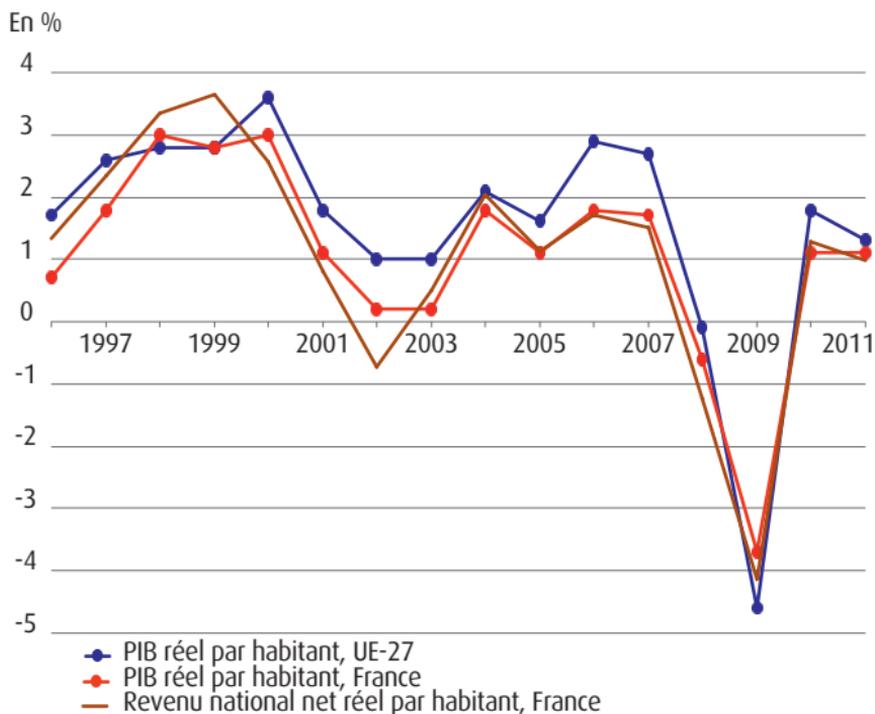
Le calcul et l'actualisation de ces indicateurs sont coordonnés par l'Insee et le SOeS, avec la contribution des autres services statistiques ministériels.

Revenu national net et PIB par habitant

Indicateur de contexte 0.1

Entre 2000 et 2011, la croissance économique mesurée par le revenu national net réel par habitant croît en moyenne de 0,3 % par an. À l'aune du produit intérieur brut (PIB) par habitant, indicateur plus facilement mobilisable pour les comparaisons internationales, la croissance entre 2000 et 2011 est plus modérée en France (0,5 %) que pour l'ensemble de l'Union européenne à 27 (1 %). En France, comme dans l'Union européenne, la croissance économique est ralentie depuis la crise financière de 2008.

Taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réels par habitant



Source : Insee (comptes nationaux) - Eurostat, données en base 2005.

Enjeux

La prospérité économique constitue l'un des piliers du développement durable, à condition d'être partagée et plus respectueuse de l'environnement. La stratégie de l'Union européenne pour 2020 adoptée en 2010 pour les dix années à venir (EU 2020), affirme la nécessité d'une croissance intelligente, durable et inclusive, capable d'assurer des niveaux élevés d'emploi, d'efficacité dans l'utilisation des ressources et de cohésion sociale.

Analyse

Une croissance dynamique par habitant contribue au développement des moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs. La dynamique de cette croissance peut être approchée par l'évolution du revenu national net réel par habitant.

En France, entre 2000 et 2011, le revenu national net réel par habitant croît de 0,3 % par an. Il mesure ce qui est effectivement disponible au niveau national par habitant, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité. Il est un meilleur indicateur que le PIB par habitant pour mesurer le développement durable. En brut, son évolution est toutefois proche du PIB, indicateur qui permet plus facilement de faire des comparaisons internationales. La croissance du PIB réel (c'est à dire en volume) par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble entre 2000 et 2011 : + 0,5 % par an contre 0,7 % par an dans l'UE à 15 et + 1 % pour l'Union européenne à 27.

Mais depuis 2006, et plus encore depuis la crise financière de 2008, en France comme dans l'ensemble de l'Union européenne, la croissance économique est ralentie. Du fait de la récession de 2008 et surtout de 2009, le revenu national net par habitant a baissé en moyenne de 0,3 % par an en France entre 2006 et 2011. La baisse du PIB y est de 0,1 % par an, niveau comparable à celui de l'Union européenne à 15. Dans l'ensemble de l'Union européenne, le PIB a continué en revanche de croître à 0,2 % par an.

Pour en savoir plus

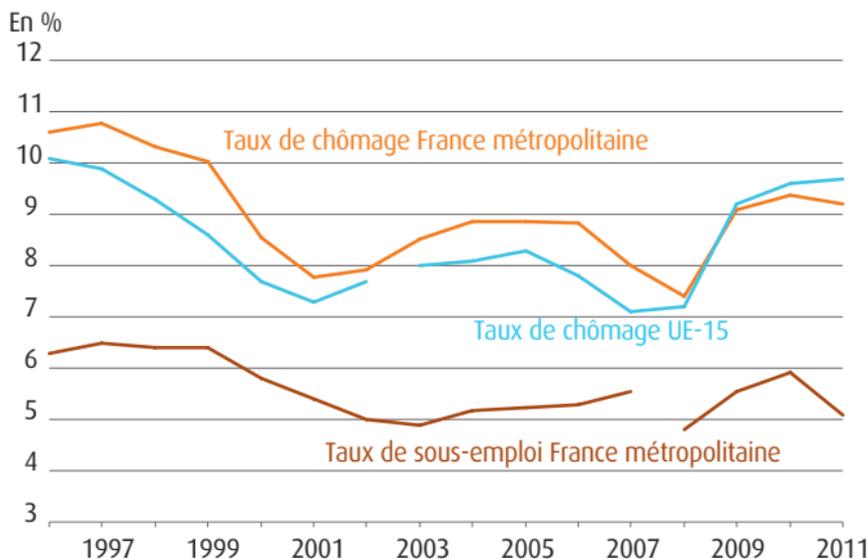
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Comptes nationaux et finances publiques
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Développement socio-économique

Taux de chômage et taux de sous-emploi

Indicateur de contexte 0.2

En 2011, le taux de chômage en France métropolitaine atteint 9,2 %, niveau légèrement inférieur à celui de l'Union européenne à 15 (9,7 %). Par ailleurs, 5,2 % des personnes employées, soit environ 1,3 million de personnes, ont travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité.

Taux de chômage et taux de sous-emploi



Note : Rupture de série pour le taux de chômage en Europe en 2003, et pour le taux de sous-emploi en France en 2008.

Source : Insee, enquête Emploi – Eurostat, Labor Force Survey, indicateurs de développement durable.

Enjeux

Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, par solde, par des variations du chômage. Comme le taux de chômage, le taux de sous-emploi est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme une source d'inefficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population.

Analyse

Après avoir baissé régulièrement à partir de 2006, le chômage augmente à nouveau fortement en France en 2009 et se maintient à ce niveau élevé depuis. Le profil du taux de chômage suit les cycles conjoncturels, avec des hausses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture basse. En 2011, le taux de chômage en France métropolitaine atteint 9,2 %, niveau légèrement inférieur à celui de l'Union européenne à 15 (9,7 %). Après la hausse de 2009 et de 2010, il s'infléchit légèrement alors que celui de l'Union européenne à 15 poursuit sa hausse.

Le taux de sous-emploi représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité. Il connaît des évolutions similaires au taux de chômage, en léger recul. En 2011, le sous-emploi concerne environ 5,2 % des personnes ayant un emploi, soit 1,3 million de personnes. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : le sous-emploi touche 7,9 % des femmes actives occupées contre 2,6 % des hommes.

Pour en savoir plus

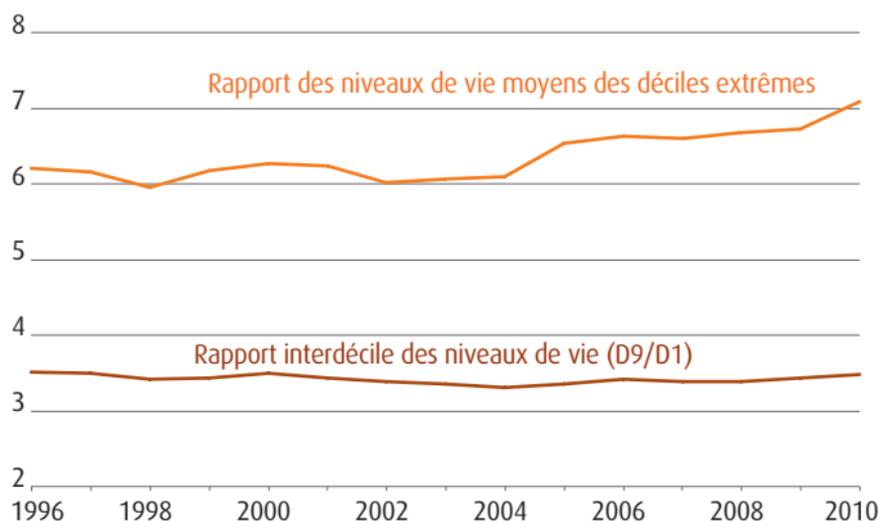
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Développement socio-économique
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr> (Études et recherche Dares) Dares analyse n° 043, juillet 2012 « emploi, chômage, population active », bilan de l'année 2012

Distribution des revenus

Indicateur de contexte 0.3

Le rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes augmente depuis 2002, revenus sociaux compris. Le rapport interdécile des niveaux de vie (D9/D1) reste quant à lui stable.

Distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport interdécile



Champ : Ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiant en France métropolitaine.

Note :

- Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (une unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de plus de 14 ans et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).
- Déciles de niveaux de vie (D1 à D9) : seuils qui partagent les ménages en 10 sous populations d'effectifs égaux (10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2).
- Niveaux de vie du 1^{er} décile (du dernier décile) : niveaux de vie inférieur à D1 (supérieur à D9).

Source : Insee - DGI, enquête revenus fiscaux 1996-2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Enjeux

La distribution des niveaux de vie, c'est à dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Elle peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport interdécile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux.

Analyse

En France métropolitaine, le rapport entre les niveaux de vie moyens (revenus sociaux inclus nets des impôts directs) des déciles extrêmes s'élève à 7,08 en 2010 d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. Il correspond à un revenu disponible moyen de 56 190 € par an par unité de consommation au-dessus du 9^e décile, rapporté à un revenu disponible moyen par unité de consommation de 7 940 € par an en dessous du 1^{er} décile, y compris les revenus sociaux. Ce rapport de niveau de vie moyen apparaît plutôt stable du milieu des années 90 à celui des années 2000, avant d'augmenter continûment, passant de 6,01 en 2002 à 7,08 en 2010.

Le rapport interdécile, c'est-à-dire entre le dernier et le premier décile de niveau de vie, est une autre mesure des inégalités de niveaux de vie : il est de 3,48 en 2010. Il apparaît assez stable sur la période, oscillant entre 3,3 et 3,5.

Selon l'enquête européenne sur les revenus et conditions de vie, qui permet des comparaisons internationales, la distribution des niveaux de vie en 2009 apparaît plus resserrée en France que dans l'ensemble de l'Union européenne. D'après cette source, le rapport des niveaux de vie moyens des quintiles extrêmes est respectivement de 5,0 dans l'UE-27 et de 4,5 en France en 2009.

Pour en savoir plus

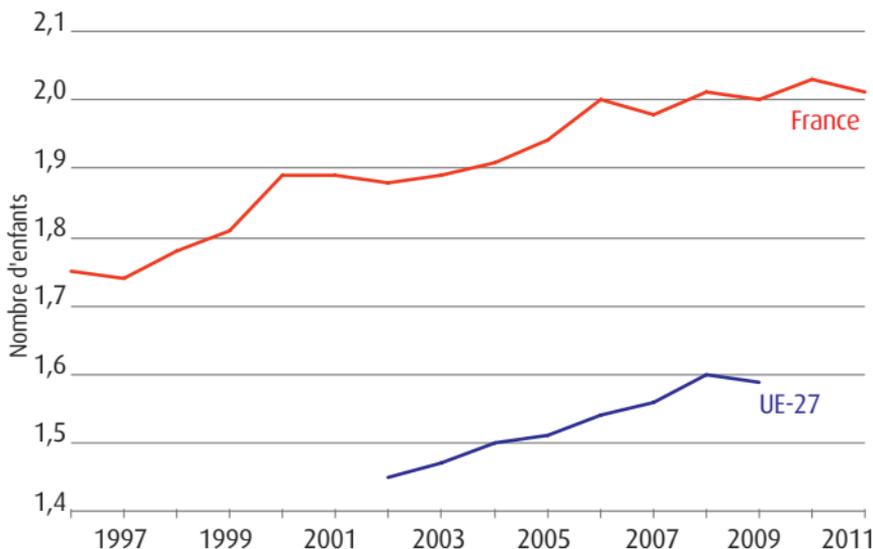
- <http://www.insee.fr>, dossier inégalités sociales et rubrique Publications et services > Collections nationales > Insee références > Les revenus et le patrimoine - Édition 2012
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique statistiques > Indicateurs de développement durable > inclusion sociale

Démographie : taux de fécondité

Indicateur de contexte 0.4

Depuis quinze ans, l'indicateur conjoncturel de fécondité progresse régulièrement. Avec 2,01 enfants par femme en 2011, la France est avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe en 2009 à 1,59, traduisant la faible fécondité des pays du Sud et de l'Est de l'Europe.

Indicateur conjoncturel de fécondité



Note : l'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population (résultats provisoires 2009, 2010 et 2011 arrêtés à fin 2011) - Eurostat (données disponibles en janvier 2012).

Enjeux

L'indicateur conjoncturel de fécondité est souvent utilisé pour traduire de manière instantanée la capacité de la population à se renouveler à long terme en se fondant sur le seul mouvement naturel (naissances, décès). Il est alors comparé à un niveau de remplacement qui est estimé à 2,1 dans les pays les plus développés. Cependant, pour assurer un certain équilibre des générations présentes ou de la structure de la population par grandes tranches d'âges, et garantir ainsi à la fois dynamisme et continuité, d'autres voies que la fécondité naturelle sont possibles, notamment l'accueil d'autres populations, largement utilisé dans les pays d'immigration.

Analyse

En 2011, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour la France est égal à 2,01. Il est supérieur à deux pour la quatrième année consécutive alors que ce niveau n'avait plus été atteint depuis la fin du baby-boom en 1974. La France est, avec l'Irlande (2,07 en 2010), le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. La fécondité est très faible dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe tels la Grèce, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ou la Pologne (autour de 1,4 enfant par femme). Elle est nettement plus élevée (1,9 environ) dans les pays nordiques et en Grande-Bretagne.

Pour en savoir plus

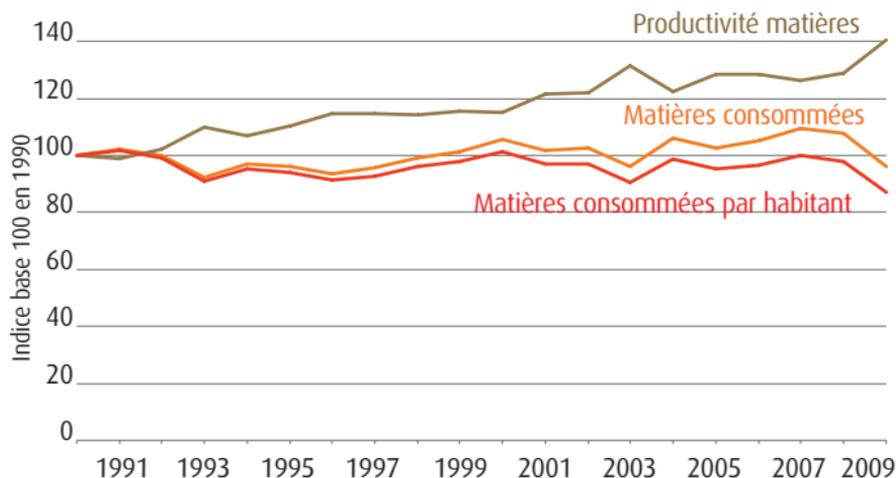
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Population
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Changement démographique
- <http://www.ined.fr>, rubrique Population en chiffres
- Insee Première « Bilan démographique 2011 : la fécondité reste élevée » n° 1385, janvier 2011

Productivité matières

Indicateur phare 111

La productivité matières a augmenté en moyenne de 1,4 % par an entre 1990 et 2008. La hausse de cet indicateur traduit un moindre besoin en matières pour produire une même quantité de valeur ajoutée. En 2009, la productivité matières connaît une forte augmentation (+ 9 %) qui résulte d'une baisse plus importante de la consommation de matières, notamment en matériaux de construction, que du PIB.

Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant



Note : La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations.

Source : SOeS (matières consommées) - Insee (PIB, population), 2012. Dom inclus.



Enjeux

La productivité matières traduit l'efficacité matérielle d'une économie en exprimant le lien entre la masse de matières qu'elle utilise et le niveau de l'activité. Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est un enjeu majeur. La stratégie de l'UE, comme celle de la France, en faveur du développement durable vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé aux prélèvements des ressources naturelles. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité matières.

Analyse

La productivité matières est égale au PIB divisé par la consommation intérieure apparente de matières (DMC). Son augmentation traduit un moindre besoin en matières pour produire une même quantité de valeur ajoutée. De 1990 à 2008, la productivité matières a augmenté en moyenne de 1,4 % par an. Cette hausse est en partie liée à la part croissante des importations nettes, passée de 120 Mt en 1990 à 170 Mt en 2008, que le mode de comptabilisation sous-estime.

La DMC par habitant, restée stable autour de 14 t par an de 1990 à 2008, est passée à 12,5 t en 2009, principalement en raison de la baisse de la consommation de matériaux de construction liée au recul de l'activité économique. Pendant cette année 2009, la baisse de la DMC (- 11 %), plus prononcée que celle du PIB en volume (- 2,6 %), a entraîné un accroissement important de la productivité matières (+ 9 %), qui a atteint 2€/kg de matières utilisées.

En Europe, la productivité matières s'élevait en 2009 à 1,80 € de PIB/kg de matières utilisées pour l'UE-15 et 1,60 € pour l'UE-27, ce qui correspond à une DMC par habitant, respectivement de 14 et 15 t par an.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Ressources et déchets > Gestion des ressources
- <http://ec.europa.eu/eurostat>, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Production de déchets par émetteur

Indicateur complémentaire 121

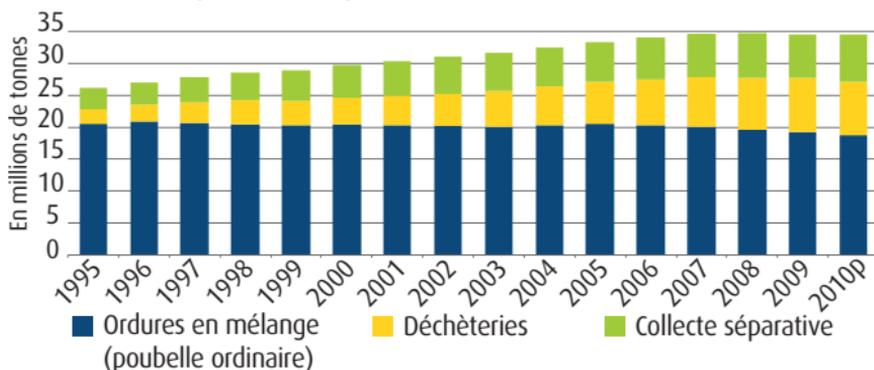
Les activités humaines et économiques sont à l'origine de la production de 345 millions de tonnes de déchets en 2008, soit 5,3 tonnes par habitant. Près des trois quarts sont des déchets minéraux provenant du secteur de la construction et des travaux publics. Les quantités de déchets collectés par les municipalités s'élèvent en 2010 à 35 millions de tonnes, soit 533 kg par habitant, elles sont en léger repli depuis 2008. La loi du 3 août 2009 fixe un objectif de réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014.

Production de déchets par émetteur en 2008

En millions de tonnes	Déchets minéraux	Déchets non minéraux non dangereux	Déchets dangereux	Total
Construction	238,1	12,4	2,5	253,0
Ménages	2,6	26,7	0,1	29,3
Tertiaire	0,5	21,7	2,0	24,2
Industrie	2,6	18,4	2,8	23,8
Traitement des déchets, assainissement, dépollution	1,1	9,1	3,1	13,3
Agriculture, pêche	-	0,9	0,4	1,3
Total	245,0	89,1	10,9	345,0

Source : SOeS, 2012. Dom inclus

Déchets collectés par les municipalités



Note : Dom inclus, hors déblais et gravats. p = données provisoires.

Source : SOeS, d'après Ademe, 2012.



Enjeux

La réduction de la production de déchets est un enjeu considérable, tant du point de vue environnemental qu'économique. En 2010, le montant des dépenses de gestion des déchets est évalué à 15 milliards d'euros. La quantité de déchets collectés par les municipalités s'établit à 533 kg par habitant en 2010. La loi du 3 août 2009 fixe comme objectifs de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 et de diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % d'ici à 2012.

Analyse

Les activités humaines et économiques sont à l'origine de la production de 345 millions de tonnes de déchets en 2008, soit 5,3 tonnes par habitant. 71 % sont des déchets minéraux, provenant essentiellement du secteur de la construction ; 26 % sont constitués de déchets non dangereux non minéraux qui résultent principalement des ménages, du secteur tertiaire et de l'industrie ; les 3 % restants sont des déchets dangereux, notamment issus de l'industrie, de la construction et du secteur du traitement des déchets et de la dépollution.

Les déchets collectés par les municipalités (ménages, non ménages, collectivités) représentent 34,5 millions de tonnes en 2010 (hors déblais et gravats), soit 10 % de plus qu'en 2000. Dans le même temps, cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation de 60 % du recyclage matière (emballages, verre, papiers-cartons, plastiques) atteignant 6 millions de tonnes en 2010.

L'augmentation des tonnages issus de la collecte sélective en porte à porte, ainsi que des apports volontaires (conteneurs, déchèteries) contribuent à une diminution des quantités collectées en mélange de l'ordre de 8 % entre 2000 et 2010.

Pour en savoir plus

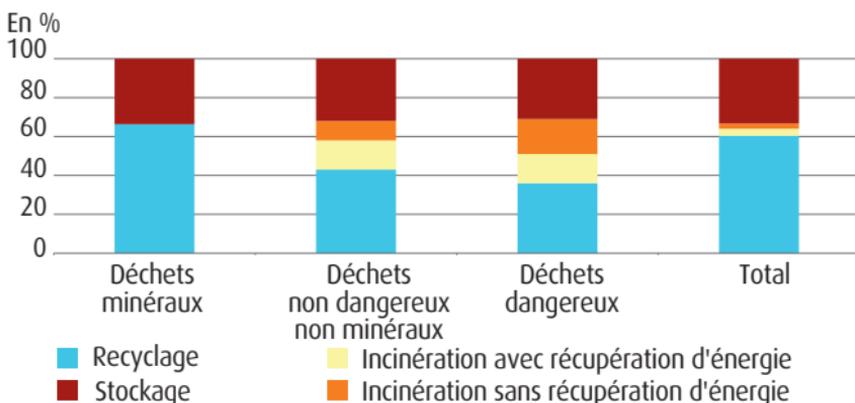
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Ressources et déchets > Déchets
- <http://ec.europa.eu/eurostat>, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Taux de recyclage des déchets

Indicateur complémentaire 122

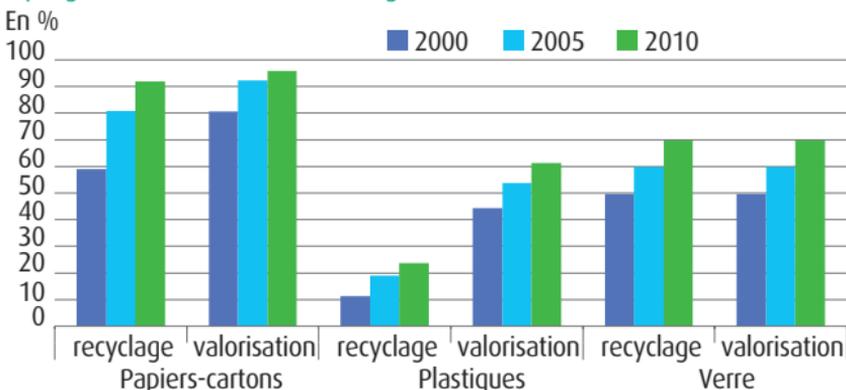
Le taux de recyclage des déchets s'élève à 60 % en 2008, tous déchets confondus. Le tiers des déchets est acheminé en centres de stockage, le reste est incinéré avec ou sans récupération d'énergie. En 2010, le taux de recyclage des emballages, tous secteurs confondus, est en progression continue ; il atteint 92 % pour les papiers-cartons et 24 % pour les déchets plastiques.

Traitement des déchets en 2008



Source : SOeS, 2011.

Recyclage et valorisation des emballages



Source : SOeS, d'après Ademe, 2012. Dom inclus.



Enjeux

Selon la réglementation française, tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter les effets préjudiciables à l'environnement, à faciliter la récupération des matériaux, le recyclage matière ou la valorisation énergétique. Au niveau européen, la directive-cadre sur les déchets, transposée en décembre 2010, impose aux États membres d'établir des programmes de prévention et dresse une hiérarchie en matière de traitement des déchets selon l'ordre de priorité suivant : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, autres valorisations, notamment valorisation énergétique et enfin, élimination.

Analyse

En 2008, près de 60 % des déchets sont recyclés. Le taux de recyclage des déchets minéraux est légèrement plus élevé et concerne près des deux tiers des déchets produits. Les déchets non minéraux non dangereux regroupent des déchets de natures très différentes (déchets industriels non dangereux, déchets issus des activités de services, déchets produits par les ménages). Leur taux de recyclage est plus faible (43 %), cependant 15 % sont incinérés avec récupération d'énergie, portant le taux de valorisation global à près de 60 %. Les déchets ménagers et assimilés (34 % de recyclage) constituent plus du tiers de ces déchets non dangereux, avec une part importante liée à la collecte sélective des déchets ménagers, notamment des déchets d'emballages. D'autres filières de recyclage se développent selon le principe que le producteur ou le vendeur d'un produit est responsable de son élimination. En 2010, les filières les plus importantes réglementées par décret ont capté plus de 12 millions de tonnes de déchets à recycler, dont plus des deux tiers provenant d'emballages des ménages. Parmi les déchets d'emballages, la part de recyclage du papier-carton est la plus importante (92 %). Toutes provenances confondues, le taux de recyclage du verre est élevé (70 %). Il avoisine les 100 % pour le verre provenant de la collecte séparative des ménages, principalement par apports volontaires en conteneurs.

Pour en savoir plus

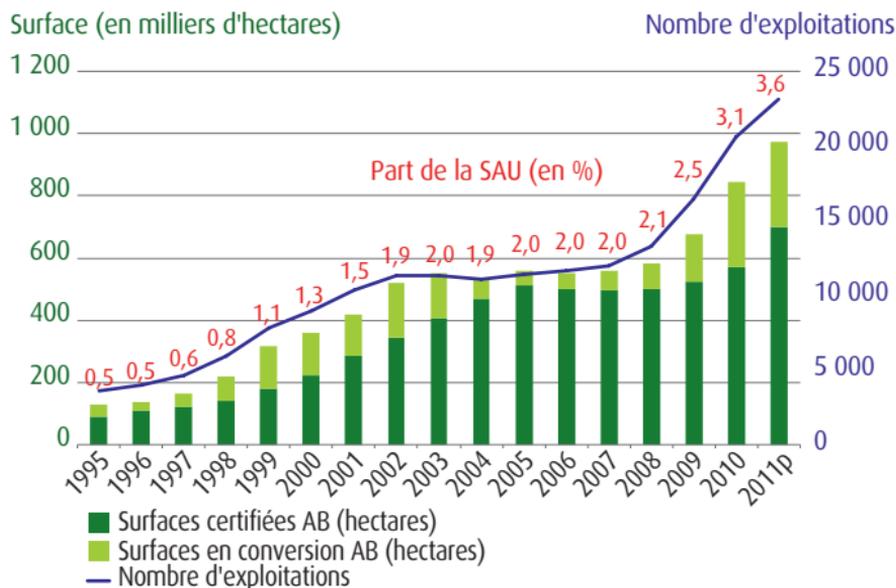
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Ressources et déchets > Déchets
- <http://www.ademe.fr>

Surface agricole utilisée en agriculture biologique

Indicateur complémentaire 123

En 2011, l'agriculture biologique concerne 23 135 producteurs sur 975 141 hectares, soit 3,6 % de la surface agricole utilisée (SAU).

Agriculture biologique



Note : AB = Agriculture biologique, SAU = Surface agricole utilisée, p = données provisoires.
Source : Agence Bio. Dom inclus.



Enjeux

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de notre environnement. Rotation des cultures, compostage, fertilisation organique, lutte biologique, gestion globale de la production, absence de pesticides : toutes ces pratiques permettent de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité.

Analyse

Fin 2011, 23 135 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique (certifiées ou en conversion), soit une augmentation de 12,3 % par rapport à 2010. Après la faible progression observée entre 2002 et 2007, le développement de l'agriculture biologique connaît une accélération ces dernières années. Le territoire agricole en mode de production biologique atteint 975 141 hectares soit 3,6 % de la SAU. Il a progressé de 15,3 % par rapport à 2010. Les surfaces en conversion se stabilisent en 2011 après une très forte progression en 2010 (+ 80,2 %).

Sur la totalité des surfaces en agriculture biologique en 2011, environ deux tiers étaient des superficies fourragères, environ 20 % étaient consacrés aux grandes cultures et 6 % à la viticulture. Les plus fortes progressions entre 2010 et 2011 sont enregistrées pour les légumes secs (+ 27 %) et les cultures fourragères (+ 23 %).

Pour en savoir plus

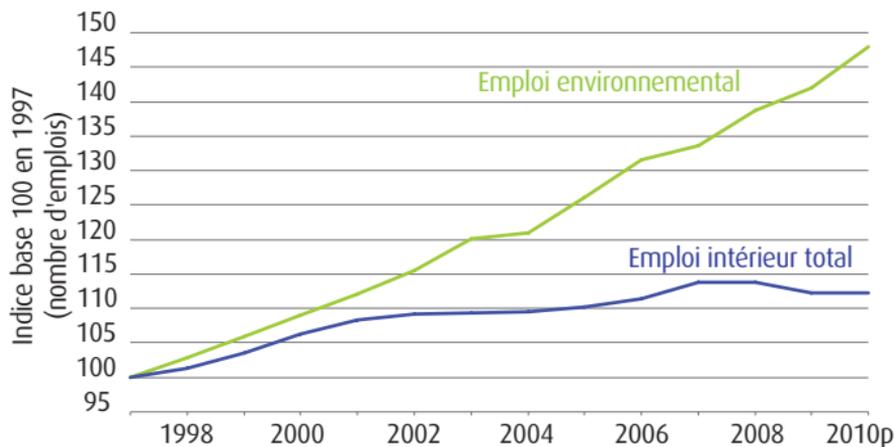
- <http://www.agencebio.org>, rubrique La Bio en chiffres
- <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique>, rubrique Thématiques > Environnement > Agriculture biologique
- <http://agrestre.agriculture.gouv.fr>

Emploi dans les éco-activités

Indicateur complémentaire 124

En 2010, l'emploi dans les éco-activités a progressé de 4,5 % par rapport à 2009 et représente 452 600 personnes en « équivalent temps plein ». Cette hausse est l'une des plus importantes observées sur la période 2004-2010 où le rythme annuel moyen de progression de l'emploi dans les éco-activités s'établit à 3,4 %. Cette situation est plus favorable que celle de l'ensemble de l'économie où l'emploi a stagné en 2010 (+ 0,1 %). La progression de l'emploi environnemental ne signifie pas nécessairement création nette d'emploi : elle peut résulter notamment de transformations ou de reconversions d'emplois existants.

Emploi environnemental en France



Note : p = données provisoires.

Source : SOeS, compte des éco-activités, 2012 (Dom inclus).



Enjeux

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Elles sont facteurs d'une croissance économique soutenable, sans pour autant traduire l'ensemble des mutations résultant de l'intégration des enjeux de développement durable par les activités économiques.

Analyse

En 2010, les éco-activités représentent 452 600 emplois, soit environ 1,8 % de l'emploi intérieur total. Parmi ces emplois, 321 800 sont attribuables aux éco-activités marchandes des entreprises, notamment à la gestion des déchets ménagers, aux travaux d'isolation, à la fabrication de pompes à chaleur, etc. Les services non marchands (services internes de protection de l'environnement des entreprises ou services des administrations publiques) représentent 130 800 emplois. La gestion des déchets (97 500), la gestion des eaux usées (95 500) et les énergies renouvelables (62 500) pourvoient près de 60 % des emplois environnementaux.

Les effectifs en « équivalent temps plein » dans les éco-activités ont augmenté de 4,5 % en 2010. Après la crise de 2009, les éco-activités connaissent une reprise avec le plus fort taux de croissance observé depuis 2004. C'est nettement mieux que dans l'ensemble de l'économie où l'emploi intérieur total a stagné (+ 0,1 %). La croissance des emplois inhérents au développement des énergies renouvelables, notamment l'installation de nouvelles unités de production, est particulièrement dynamique (+ 15,6 % par an entre 2004 et 2010).

Cette progression de l'emploi dans les éco-activités ne doit pas pour autant s'interpréter en termes de créations nettes d'emplois liées à l'économie verte : les effets de substitution, avec d'éventuelles baisses d'emplois dans certains sous-secteurs, ne sont pas comptabilisés.

Pour en savoir plus

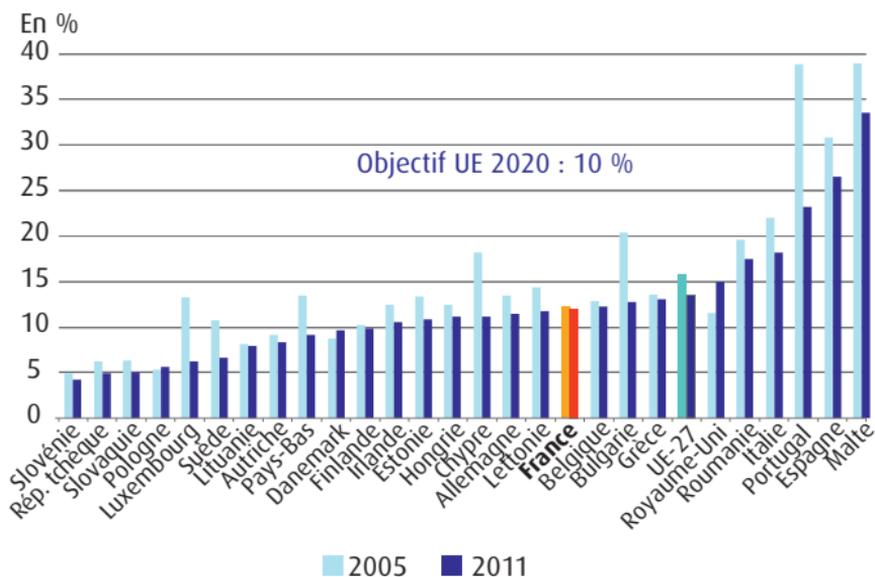
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Économie, emplois, formations

Sorties précoces du système scolaire

Indicateur phare 211

Avec 12,0 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les 18-24 ans en 2011, la France se rapproche de la cible des 10 % visée par l'Union européenne en 2020. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

« Sorties précoces » : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle autre que le brevet des collèges



Note : Les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2011.

Source : Eurostat, 2011 (calculs à partir des enquêtes sur les forces de travail).



Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

La détention d'un niveau d'éducation secondaire supérieur peut être considérée comme un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance. C'est pourquoi l'UE s'est fixé comme objectif qu'à l'horizon 2020, les « sorties précoces » au sein des 18-24 ans c'est-à-dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas eu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur représente moins de 10 % de cette classe d'âge. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Analyse

Avec 12,0 % de « sorties précoces » en 2011 parmi les 18-24 ans, la France se rapproche de l'objectif européen, qui est de 10 %. Cette valeur 2011 est un peu inférieure à celles constatées les années précédentes, si on met à part le point de 2008.

Le taux de sorties précoces dans l'ensemble de l'Union européenne se situe à 13,5 % en 2011 après 15,8 % en 2005 et 17,6 % en 2000.

Pour en savoir plus

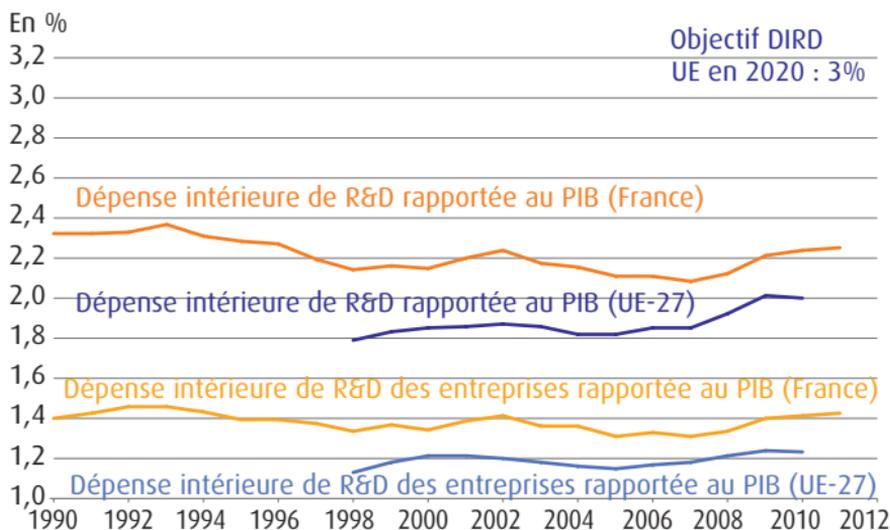
- <http://www.insee.fr/fr/themes> (enseignement-éducation)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale > Education
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.education.gouv.fr/pid25496/statistiques.html>

Recherche et développement

Indicateur phare 212

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB s'élève 2,25 % en 2011. En progression depuis quatre ans, il atteint son plus haut niveau depuis 1996, mais reste en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne pour 2020.

Part des dépenses de recherche et développement dans le PIB, dont celle des entreprises



Note : données estimées pour 2011, données provisoires pour 2010 et données révisées pour 2009.
Source : MESR-SIES, Eurostat.



Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

La Recherche-Développement (R&D) est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ». Le suivi des dépenses de R&D répond directement à l'objectif de la stratégie de l'Europe à 2020 d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

Analyse

En 2011, la France consacre 2,25 % de son PIB pour investir dans des dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,32 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB, en baisse depuis 1990, étaient réparties temporairement à la hausse entre 2000 et 2002, au moment où a été lancée la stratégie de Lisbonne. Elle augmente à nouveau depuis 2008, du fait d'une progression soutenue des dépenses de recherche des entreprises et atteint son plus haut niveau depuis 1996. Supérieure à celle de l'EU-27 (2,0 %), cette part reste inférieure à celle de l'Allemagne (2,82 %). La part des entreprises dans les dépenses de R&D augmente de trois points sur les vingt dernières années, passant de 60 % dans les années 90 à 63 % en 2011. Son niveau est légèrement supérieur à la répartition des dépenses R&D entre public et privé dans l'UE-27 (61 %) mais reste inférieur au niveau de l'Allemagne (67 %).

Pour en savoir plus

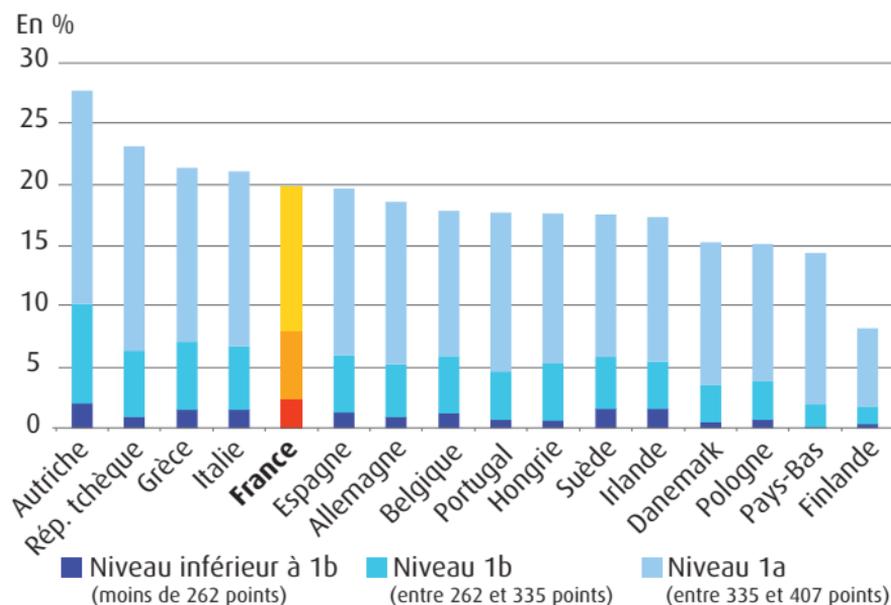
- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/> (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (bases de données de la rubrique sciences et technologie)
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid61338/depenses-de-recherche-et-developpement-en-2010-premieres-estimations-pour-2011.html> (Dépenses de recherche et développement en 2010 - Premières estimations pour 2011, Note d'information Enseignement supérieur & recherche 12.11, septembre 2012)

Difficulté de lecture des jeunes de 15 ans

Indicateur complémentaire 221

En 2009, 19,8 % des jeunes de 15 ans rencontrent des difficultés notables de lecture. La France se situe parmi les pays européens qui ont de mauvais résultats. Cette proportion de mauvais lecteurs a augmenté depuis 2000 où elle se situait à 15,2 %.

Proportion de jeunes de 15 ans présentant de faibles compétences en lecture en 2009



Note : selon les tests de littéracie de l'enquête PISA de 2009, 2,3 % des élèves français de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1b (moins de 262 points), 5,6 % au niveau 1b (entre 262 et 335 points) et 11,8 au niveau 1a (entre 335 et 407 points), soit un total de 19,8 % contre 15,2 % en 2000.

Source : calculs OCDE à partir des données du programme international pour l'évaluation des élèves (PISA 2009, le prochain programme sera PISA 2012).



Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

Des élèves de 15 ans rencontrant de réelles difficultés de lecture pour les textes les plus simples proposés ne peuvent utiliser la lecture comme un outil efficace pour progresser et accroître leurs connaissances et compétences en d'autres domaines. Cela risque de nuire à leur insertion sociale et à leur employabilité lorsqu'ils seront sur le marché du travail.

Analyse

Avec 19,8 % de jeunes de 15 ans rencontrant en 2009 des difficultés notables de lecture (niveau 1a et en dessous du test PISA), la France se situe parmi les pays européens ayant de mauvais résultats, comme la plupart des pays méditerranéens mais aussi l'Autriche et la République tchèque. Ces pays sont largement devancés par la Finlande (8,1 %), les Pays-Bas, la Pologne, le Danemark (proches de 15 %), mais aussi, dans une moindre mesure, par l'Irlande (17,2 %), la Suède (17,4 %), la Hongrie et le Portugal (17,6 %) et la Belgique (17,7 %). Celle-ci a augmenté depuis 2000 passant de 15,2 % à 19,8 % en 2009. La France n'est pas le seul pays européen dans ce cas : la Suède, la République tchèque et l'Irlande ont connu une dégradation semblable ou de plus forte ampleur.

Pour en savoir plus

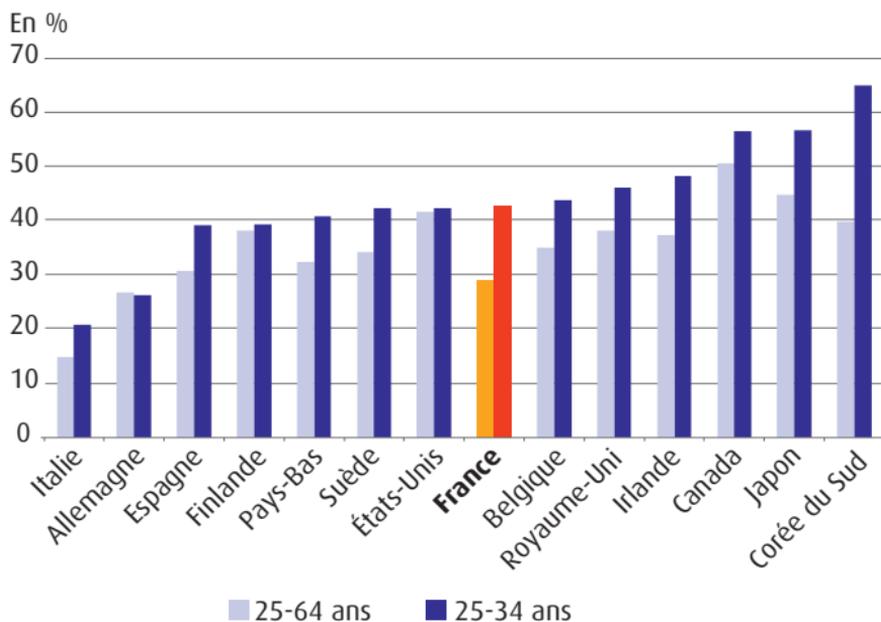
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/education/introduction>
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.insee.fr/fr/themes> (éducation-formation)

Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans

Indicateur complémentaire 222

La France est bien positionnée en termes de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes adultes de 25-34 ans : ils sont en effet 43 % en 2010, soit un niveau comparable aux États-Unis ou la Suède, résorbant progressivement le décalage entre certains européens et les États-Unis, observé globalement chez les 25-64 ans.

Proportion des jeunes et des adultes diplômés de l'enseignement supérieur en 2010



Source : OCDE, regard sur l'éducation, enquête forces de travail.



Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

Le capital humain est un facteur d'adaptation auquel la globalisation des échanges et les défis économiques, environnementaux et sociaux feront de plus en plus appel. Le renforcement de ce capital humain permet de mieux anticiper les évolutions prévisibles et nécessaires.

L'importance des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population en âge de travailler et plus spécifiquement parmi les jeunes est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance y compris les défis économiques de l'innovation et du développement.

Analyse

La France partage avec les pays latins et l'Allemagne de faibles proportions de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes en âge de travailler. Pour les classes d'âges les plus anciennes de cette population, les enseignements secondaires et supérieurs y étaient peu développés, comparés aux États-Unis et à certains pays européens.

Cependant les générations les plus jeunes ont bénéficié de progrès importants des enseignements secondaire et supérieur. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur au sein des générations âgées de 25 à 34 ans situe en 2010 la France parmi les pays avancés. Avec 43 % de la classe d'âge ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, elle se retrouve au même niveau que les États-Unis, la Suède et un peu au-dessus de l'Espagne. En revanche les pays asiatiques – Japon, Corée du sud – restent avec une proportion nettement supérieure de diplômés de l'enseignement supérieur (autour de 60 %).

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>

Accès à la formation continue

Indicateur complémentaire 223

En 2011, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,5 %, se rapprochant du niveau des années précédentes après une légère baisse en 2010. L'accès à la formation est très différencié selon l'âge : plus élevé pour les jeunes, rare pour les plus âgés. Les cadres y accèdent 2,5 fois plus souvent que les ouvriers.

Part des individus ayant suivi au moins une formation au cours des trois derniers mois, par âge

En %	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble	8,4	9,1	8,9	8,7	8,6	8,0	8,5
25-29 ans	12,8	13,6	11,8	11,7	11,0	10,4	11,1
30-34 ans	11,3	12,5	12,3	11,3	10,9	10,0	10,5
35-39 ans	10,3	11,0	11,2	11,2	11,3	10,3	10,8
40-44 ans	9,7	10,1	9,8	9,6	9,9	9,4	10,3
45-49 ans	8,7	9,6	10,0	9,6	9,2	8,5	8,9
50-54 ans	7,3	7,8	7,6	7,9	8,3	7,7	8,1
55-59 ans	4,1	4,8	4,9	5,1	5,2	5,3	6
60-64 ans	1,5	2,1	2,6	2,6	2,5	2,3	2,5
Ratio 25-29 ans/55-59 ans	3,1	2,8	2,4	2,3	2,1	2,0	1,9

Champ : Individus âgés de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Part des individus ayant suivi au moins une formation au cours des trois derniers mois, par catégorie socioprofessionnelle

En %	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble des actifs	9,8	10,5	10,3	10,1	9,9	9,1	9,7
Agriculteurs	4,0	3,9	3,3	3,4	3,8	3,9	5,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,5	3,5	3,9	3,8	4,1	3,6	3,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15,0	16,7	15,9	15,2	14,5	13,8	13,9
Professions intermédiaires	13,9	14,9	15,0	14,2	13,9	12,5	13,2
Employés	8,7	9,6	9,2	9,1	8,5	8,0	8,8
Ouvriers	5,7	5,7	5,5	5,6	6,0	5,3	5,7
Ratio cadres/ouvriers	2,6	2,9	2,9	2,7	2,4	2,6	2,5

Champ : Individus actifs ayant déjà travaillé, âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et dont la catégorie socioprofessionnelle est connue.

Source : Insee, enquêtes Emploi.



Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

L'égal accès pour tous à l'éducation et à la formation est un facteur majeur de cohésion sociale. La formation tout au long de la vie participe au développement du capital humain de la société et doit permettre aux citoyens de s'adapter aux évolutions du monde et de la société.

Analyse

En 2011, le taux moyen trimestriel d'accès à la formation des personnes de 25 à 64 ans s'élève à 8,5 %, se rapprochant du niveau des années précédentes après une légère baisse en 2010. L'accès à la formation est très différencié selon l'âge : plus élevé pour les jeunes, rare pour les plus âgés. Les cadres y accèdent 2,5 fois plus souvent que les ouvriers.

La France privilégie cet indicateur qui fait référence aux formations suivies au cours des trois derniers mois. Dans le cadre du suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi puis du programme Éducation et formation 2020, l'Europe retient plutôt la part des adultes de 25 à 64 ans participant à des actions de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Un objectif de 12,5 % pour la participation moyenne des adultes âgés de 25 à 64 ans à l'éducation tout au long de la vie dans l'Union européenne avait été fixé pour 2010 ; il a été porté à 15 % pour 2020. En 2011, ce taux est de 8,9 % pour l'Union européenne et de 5,5 % pour la France.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale
- <http://www.insee.fr>, dossier Inégalités sociales

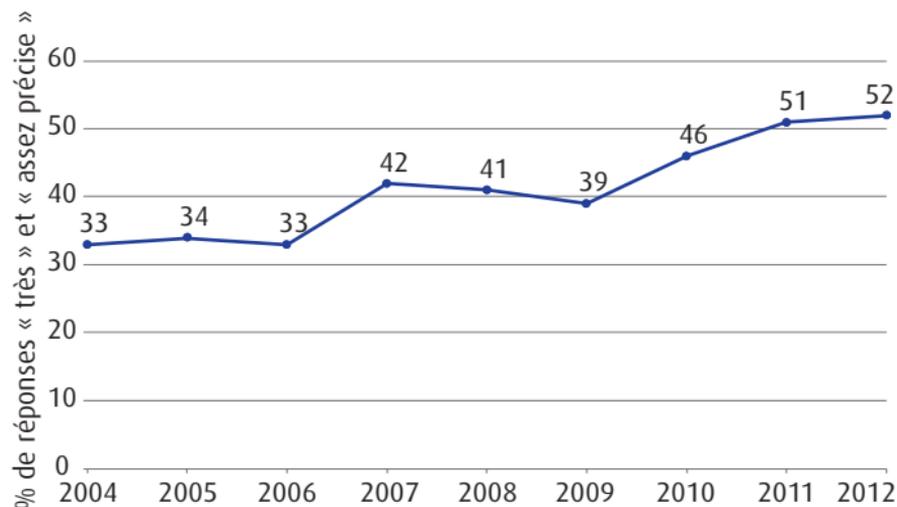
Connaissance par les ménages de la notion de développement durable

Indicateur complémentaire 224

Au cours des dernières années, l'appropriation par les Français de la notion de développement durable a significativement progressé : en 2012, plus d'une personne sur deux déclare avoir une idée précise de ce que signifie cette expression.

Connaissance par les ménages de la notion de développement durable

« Personnellement, dites-moi si vous avez une idée précise ou non de ce que signifie l'expression "Développement Durable" ? »



Source : Crédoc, enquêtes « Conditions de vie et aspirations » pour l'Ademe.



Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

« Écologie », « protection de l'environnement », « biodiversité », « consommation responsable », concepts et appellations se sont multipliés ces dernières années, signe de l'intérêt croissant de notre société pour un modèle de croissance revisitée. En 1987, le rapport Brundtland définissait la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Depuis, si ce concept s'est progressivement imposé dans l'espace public, cela ne présuppose pas qu'il soit réellement évocateur pour les Français. Un travail régulier de mesure de l'opinion sur ce sujet s'impose donc pour connaître la perception de cette notion par les ménages.

Analyse

Alors qu'en 2004, seul un tiers de la population déclarait avoir une idée précise de ce qu'était le développement durable, on observe que plus d'une personne sur deux affirme désormais avoir une idée précise de ce dont il s'agit. L'appropriation de la notion reste toutefois inégalement partagée. Un contraste important persiste entre les moins de 60 ans pour lesquels le développement durable est un terme évocateur, et les catégories plus âgées chez lesquelles des incertitudes subsistent. De même, on constate que la connaissance de cette notion est étroitement liée au niveau de diplôme et, par extension, aux revenus des ménages. Ainsi, tandis que 80 % des diplômés du supérieur déclarent avoir une idée précise de la notion de développement durable, seules 24 % des personnes non diplômées sont dans le même cas. Des décalages similaires s'observent par ailleurs quant à perception des différentes dimensions (environnementale, économique et sociale) du développement durable. De manière générale, il apparaît que l'intégration progressive de ces trois aspects se poursuit chez tous les groupes sociaux, même si la protection de l'environnement continue d'être considérée comme le principal enjeu du développement durable.

Pour en savoir plus

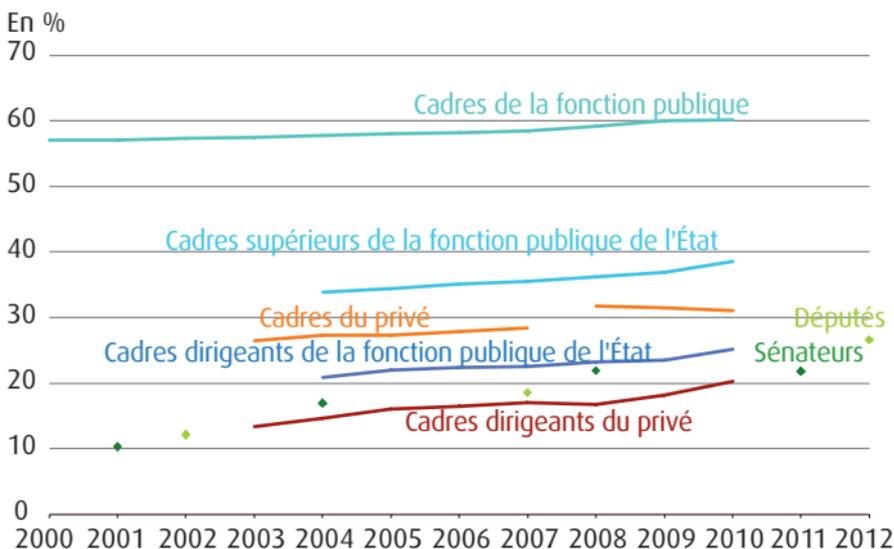
- www.credoc.fr (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie)

Participation des femmes aux instances de gouvernance

Indicateur phare 311

La participation des femmes aux instances de gouvernance progresse mais elle reste encore faible par rapport aux pays les plus avancés.

Part des femmes dans des fonctions ou emplois à responsabilité



Champ : Cadres du privé et du semi public travaillant à temps complet. Salariés en équivalent-temps plein (EQTP) des secteurs marchands non agricoles ; Fonction publique de l'État. Emplois principaux, effectifs physiques au 31/12, France.

Note : Rupture de série entre 2007 et 2008 pour les cadres du privé du fait d'un changement de codage de la profession salariée dans les DADS.

Source : Ministère de l'Intérieur - DGAFP (FGE, traitement DGAFP) - Insee (DADS, exploitation1/12).



Enjeux

Viser une amélioration de la parité homme-femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé peut être vu comme une manière d'aider la société à évoluer en mobilisant toutes les compétences. C'est aussi une manière de favoriser l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable. L'indicateur principal sur la part des sénatrices dans l'ensemble des élus au Sénat donne une information régulière (triennale) dépendant des fonctionnements de l'ensemble de la société et non pas directement des lois sur la parité dans les mandats électoraux promulgués depuis 2000 (élections municipales pour les communes de plus de 3 500 habitants, élections régionales et européennes).

Analyse

En 2011, 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). 26,9 % des députés sont des femmes en 2012.

Dans les emplois d'encadrement dirigeant de la fonction publique de l'Etat, la part des femmes atteint 25 % en 2010 (21 % en 2004) mais reste encore faible au regard de leur poids parmi les cadres supérieurs (39 %) et surtout parmi les cadres (60 %, y compris enseignants). Elle est légèrement supérieure à celle des femmes cadres dirigeantes dans le privé (15 % en 2004, 20 % en 2010).

Dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD, la France est classée en 2009 au 17^e rang pour l'indice de participation des femmes, derrière notamment les pays nordiques. Il s'agit d'un indice synthétique avec les défauts inhérents à ce genre d'indice, mais il indique un retard de la France sur ces questions de parité entre hommes et femmes par rapport aux pays les plus avancés (Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Pays-Bas, Australie).

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=FHPARIT12&nivgeo=0> (Femmes et hommes : regards sur la parité, Insee référence, édition 2012)
- <http://www.observatoire-parite.gouv.fr> (repères statistiques)
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique69.html> (partie statistiques)
- <http://www.undp.org/french/> (PNUD rapport sur le développement)

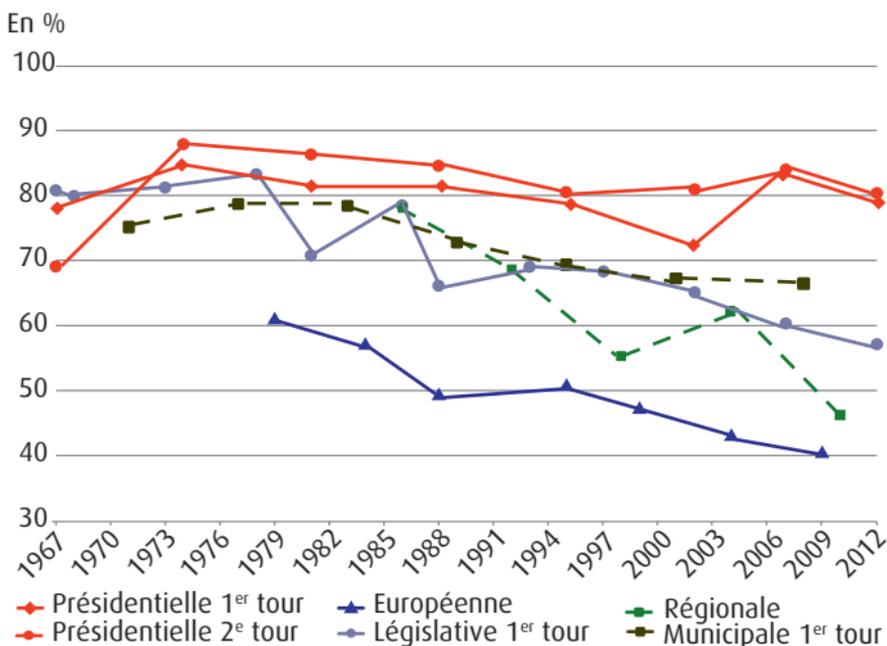
Taux de participation aux élections

Indicateur complémentaire 321

Depuis la fin des années 70, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre. Les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail et les plus jeunes sont les plus enclins à s'abstenir.

L'abstention systématique à différents scrutins successifs reste limitée, concernant environ 12 % des inscrits.

Taux de participation à différentes élections



Source : Ministère de l'Intérieur.



Enjeux

Une bonne gouvernance facilite notre adaptation au changement et aide notre société à évoluer en associant toutes les parties prenantes. La concertation qui associe tous les acteurs y joue un rôle clé. La participation électorale est un indicateur de la participation à la vie publique et de la confiance dans les institutions.

Analyse

Depuis la fin des années 70, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre. Les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail sont les plus prompts à s'abstenir. Mais il existe aussi des différences importantes entre générations. Les plus jeunes sont moins souvent inscrits que leurs aînés sur les listes électorales et s'abstiennent davantage, l'écart étant nettement plus élevé pour les non diplômés. Les plus jeunes apparaissent sous-représentés parmi les votants, comme les chômeurs, les habitants des zones urbaines sensibles, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'inverse, les agriculteurs exploitants et les retraités sont surreprésentés, ainsi que les habitants des espaces ruraux et les cadres. L'abstention systématique à différents scrutins successifs reste limitée, concernant environ 12 % des inscrits ; ceux qui s'abstiennent le plus à une élection donnée sont avant tout des électeurs intermittents.

Pour en savoir plus

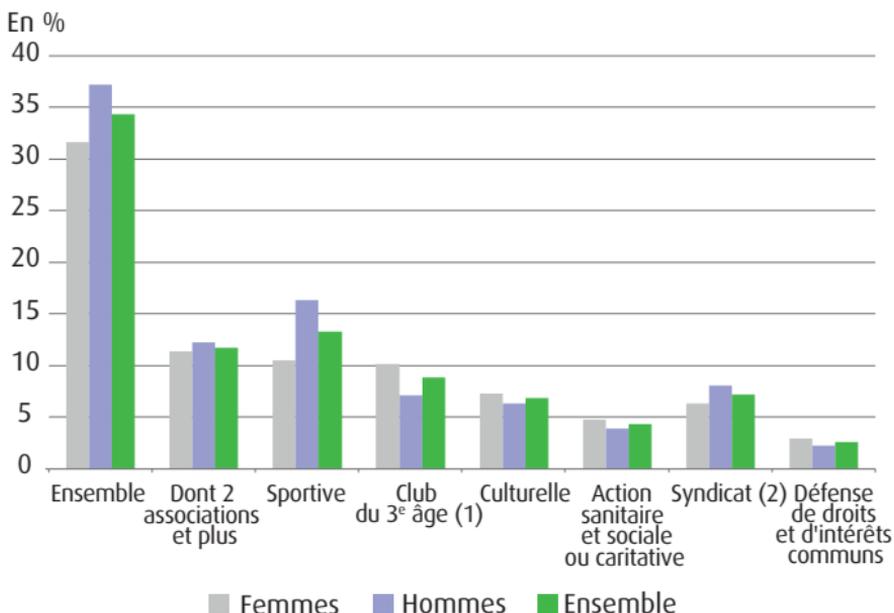
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1411
L'inscription et la participation électorale en 2012 : qui est inscrit et qui vote, IP n° 1411
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1169<http://www.insee.fr>
La participation électorale en 2007, IP n° 1169
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=FPORSOC10E
Les enfants des baby-boomers votent par intermittence ; France portrait social édition 2011, vue d'ensemble

Participation à la vie associative

Indicateur complémentaire 322

En 2010, un tiers des personnes de 16 ans ou plus sont membres d'au moins une association. L'adhésion est plus répandue chez les hommes, du fait de leur plus grande implication dans les associations sportives et les syndicats ; elle est également plus fréquente chez les cadres, les diplômés et les personnes les plus aisées. L'engagement culmine entre 60 et 74 ans.

Participation à la vie associative en 2010



Champ : France métropolitaine, individus âgés de 16 ans ou plus.

(1) Parmi les personnes âgées de 60 ans ou plus.

(2) Parmi les personnes exerçant une activité professionnelle, les chômeurs.

Lecture : en 2010, 16 % des hommes ont adhéré à une association sportive au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2010, pondérations transversales.



Enjeux

La participation à la vie associative peut être considérée comme une mesure de l'implication des citoyens dans la vie publique et donc de leur implication potentielle sous un aspect ou un autre pour la prise en compte d'objectifs collectifs, conditions nécessaires d'un développement durable.

Analyse

En 2010, un tiers des personnes de 16 ans ou plus sont membres d'au moins une association ; cette proportion est stable depuis 2006. Les hommes sont plus souvent adhérents que les femmes (respectivement 37 % et 32 %), du fait de leur plus grande représentation dans les associations sportives (respectivement 16 % et 11 %) et les syndicats.

Le paysage associatif français se caractérise par la prédominance des associations sportives, culturelles et de loisirs, qui représentent plus de la moitié des adhésions (taux d'adhésion de respectivement 13 %, 7 % et 6 %). À l'inverse, le taux d'adhésion n'est que de 4 % pour les associations à caractère sanitaire, social ou humanitaire et de 3 % pour les associations de défense de droits et d'intérêts communs (associations de parents d'élèves, de consommateurs...).

L'adhésion progresse avec le niveau de vie (dernière donnée disponible 2008) et le niveau de diplôme, sauf pour les clubs du troisième âge. L'adhésion est la plus forte chez les personnes ayant un emploi (37 %) ; parmi elles, ce sont les cadres et les professions intermédiaires qui adhèrent le plus (respectivement 50 % et 45 %). Les ouvriers (29 %) et les artisans (30 %) sont les moins nombreux à adhérer. L'engagement culmine entre 60 et 74 ans : 40 % d'entre eux sont membres d'au moins une association contre 34 % pour l'ensemble de la population. Les adhérents de cette tranche d'âge sont également plus nombreux à adhérer à plusieurs associations : près de la moitié d'entre eux (45 %) sont multi-adhérents contre seulement 20 % des adhérents de moins de 20 ans.

Pour en savoir plus

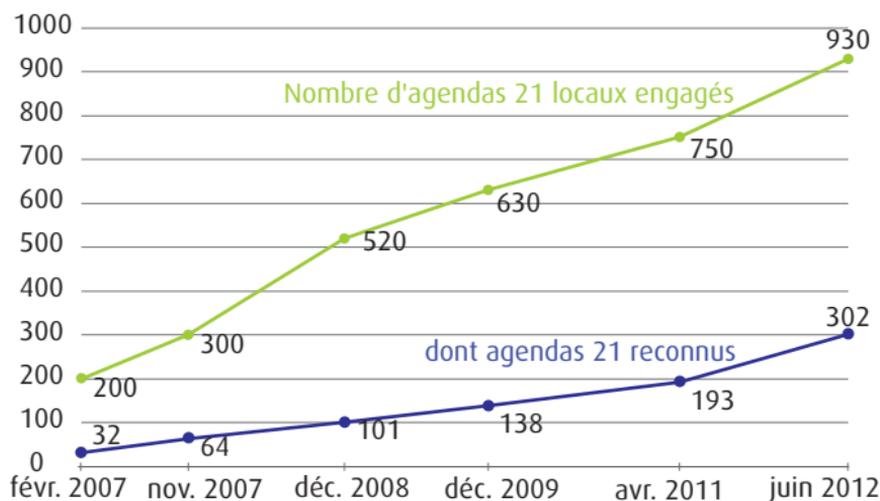
- <http://www.insee.fr>, thème Conditions de vie-société/Vie politique et sociale
- <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1327/ip1327.pdf>

Agendas 21 locaux

Indicateur complémentaire 323

Entre 2007 et 2012, le nombre d'agendas 21 locaux engagés en France est passé de 200 environ, à plus de 900. 302 ont été reconnus au titre des six premières sessions du dispositif de reconnaissance national organisées entre 2006 et 2012. L'objectif fixé par la SNDD 2010-2013 d'atteindre les 1 000 agendas 21 locaux engagés d'ici 2013 est en bonne voie d'être atteint.

Nombre d'agendas 21 locaux



Note : Le nombre d'agendas 21 locaux engagés est issu du recensement effectué par le Comité 21 sur la base du volontariat des territoires. Les projets sont comptabilisés à partir du moment où le conseil des élus du territoire a pris la décision d'engager le territoire dans un agenda 21 local.
Source : CGDD, Observatoire national des agendas 21 locaux et Comité 21.



Enjeux

Issu de la conférence de Rio de 1992, l'agenda 21 local est l'outil par excellence des collectivités locales et des territoires pour mettre en œuvre à leur échelle la transition vers un mode de développement durable.

Le ministère en charge du Développement durable organise annuellement, depuis 2006, une session de reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux afin de valoriser les démarches les plus prometteuses.

L'enjeu est l'encouragement au développement de ces démarches, pour un engagement croissant des territoires vers le développement durable.

Analyse

Démarche d'amélioration continue visant une évolution du modèle de développement du territoire à moyen et long terme, l'agenda 21 renouvelle la gouvernance locale. Il met en avant la nécessité de faire participer les acteurs locaux et les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire et à l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions partagés.

Le nombre de nouveaux agendas 21 locaux engagés en France croît régulièrement depuis le milieu des années 2000. Depuis 2006, entre 40 et 115 candidats ont présenté chaque année un projet à la reconnaissance nationale. Stable les premières années, le nombre de collectivités candidates annuellement est en forte hausse depuis 2010, signe d'une prise de conscience en faveur du développement durable qui s'accélère.

Parmi les agendas 21 locaux engagés, comme parmi ceux reconnus, la part relative des projets portés aux échelles de territoire les plus vastes est forte. 25 agendas 21 départementaux sont désormais reconnus (soit près de 25 % des départements) et 7 régions sur 26 sont porteuses d'un agenda 21 reconnu, soit près d'une sur quatre. Les agglomérations et communautés urbaines ne sont pas en reste avec 35 projets reconnus. Les parcs naturels régionaux (PNR) forment également un important contingent avec 23 chartes de PNR reconnues.

Pour en savoir plus

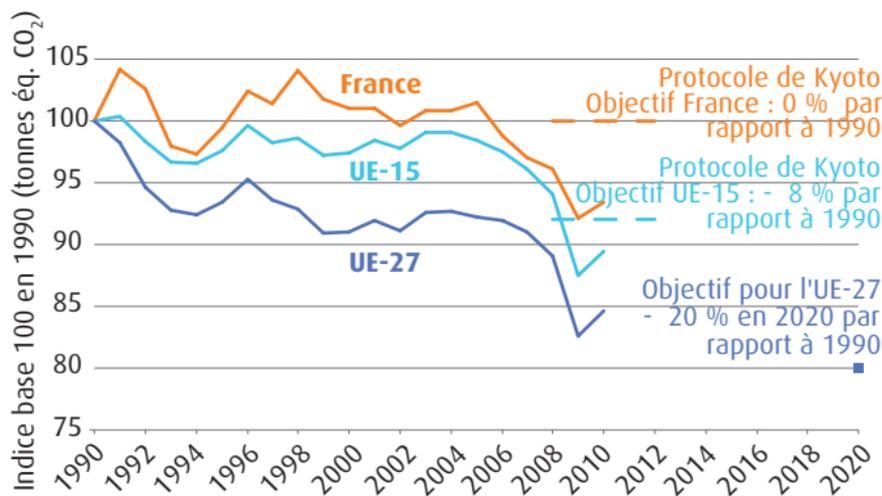
- www.observatoire-territoires-durables.org
- www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Agendas 21 locaux
- www.agenda21france.org

Émissions agrégées des six gaz à effet de serre

Indicateur phare 411

Entre 1990 et 2010, la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France atteint 6,6 %, dépassant ainsi l'objectif de stabilisation du protocole de Kyoto. Cependant, l'année 2010, marquée par la reprise de l'activité économique, a enregistré une hausse des émissions de GES (+ 1,5 %), principalement due à l'augmentation des émissions de CO₂ (+ 2,1 %). Le secteur de l'industrie manufacturière et celui des transports ont contribué à cette évolution.

Émissions agrégées des six GES : France et Union européenne



Note : Émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt. Les émissions du trafic maritime et aérien international sont exclues.

Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC janvier 2012 (outre-mer inclus hors PTOM) - Agence européenne pour l'environnement, 2012.



Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union européenne à 15 (UE-15) s'est engagée à réduire ses émissions de 8 % à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions, du fait de son faible niveau initial d'émissions par habitant. À l'horizon 2020, l'Union européenne à 27 (UE-27) s'est engagée à diminuer ses émissions de 20 % par rapport à 1990. La France y contribue et s'est engagée à diminuer ses émissions de 14 % (hors SCEQE : système communautaire d'échange de quotas d'émission) entre 2005 et 2020, et à diviser par quatre ses émissions à l'horizon 2050.

Analyse

L'inventaire de la France montre une baisse des émissions du « panier Kyoto » de 6,6 % en 2010 par rapport à 1990, mesuré en pouvoir de réchauffement global.

L'évolution des émissions est toutefois variable selon les GES. Les émissions de CO₂, qui constituent 73 % des émissions totales en 2010, sont en retrait de 3,2 % depuis 1990. 94 % de ces émissions de CO₂ sont liées à la combustion d'énergie. La hausse des émissions de CO₂ en 2010 a touché principalement les secteurs de l'industrie manufacturière (+ 7,4 %) et des transports (+ 1,2 %). Les émissions de méthane (CH₄, 12 % des émissions) ont baissé de 0,8 % depuis 1990, grâce notamment à la fermeture des mines de charbon et au recul de l'activité d'élevage de ruminants. Les émissions de protoxyde d'azote (N₂O, 11 % des émissions) diminuent d'un tiers, en raison de la baisse des émissions de l'industrie chimique. Enfin, l'utilisation accrue des gaz fluorés dans les systèmes de froid explique la forte augmentation des émissions associées (+ 44 %).

Au sein de l'UE-15, les émissions de GES ont diminué de 10,6 % entre 1990 et 2010, dépassant ainsi l'objectif du protocole de Kyoto (- 8 %). Au cours de la même période, les émissions de l'UE-27 ont chuté de 15,4 %.

Pour en savoir plus

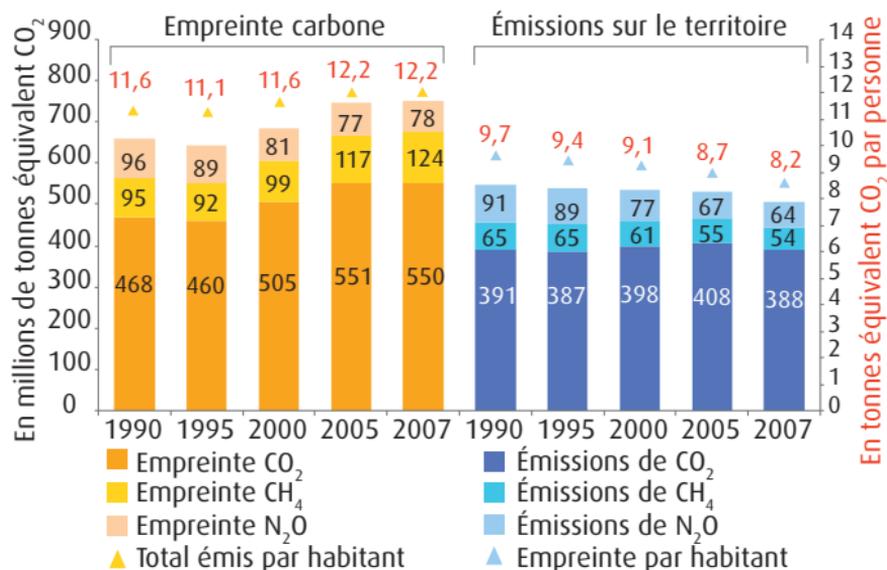
• www.citepa.org

Empreinte carbone

Indicateur phare 412

De 1990 à 2007, l'empreinte carbone par personne a augmenté de 5 %, alors que le niveau moyen par personne des émissions sur le territoire a diminué de 15 %. L'empreinte carbone d'un Français, qui tient compte des échanges extérieurs, s'élève en 2007 à environ 12 tonnes équivalent CO₂ (dont 9 tonnes pour le CO₂), soit 48 % de plus que la quantité émise sur le territoire national.

Empreinte carbone de la demande finale nationale



Note : L'empreinte carbone de la demande finale intérieure représente les émissions de gaz à effet de serre induites, en France et à l'étranger, par la consommation de la population résidant en France. Source : SOeS, d'après AIE, Citepa (version 2009 de l'inventaire des émissions de GES pour la CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - protocole de Kyoto), Douanes, Eurostat, Insee.



Enjeux

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la convention sur le climat sont établis sur la base du périmètre territorial de chaque pays signataire. Cependant, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles qui interviennent hors du territoire national, ainsi que des transferts d'activités vers d'autres pays (fuites de carbone). Élargir le suivi des émissions de GES sur le seul périmètre territorial du pays en intégrant le contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial.

Analyse

Le calcul de cette empreinte carbone se base sur trois GES : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O), qui représentent 97 % des six GES pris en compte par le protocole de Kyoto.

En 2007, l'empreinte carbone par Français était de l'ordre de 12 tonnes équivalent CO₂ par an, contre 8 tonnes pour les GES émis sur le territoire métropolitain. De 1990 à 2007, l'empreinte carbone par personne a augmenté de 5 %, alors que le niveau moyen par personne des émissions sur le territoire diminuait de 15 %. Au cours de cette période, les émissions associées aux importations se sont accrues de 64 % pour atteindre près de la moitié de l'empreinte carbone de la consommation de la France en 2007.

Pour en savoir plus

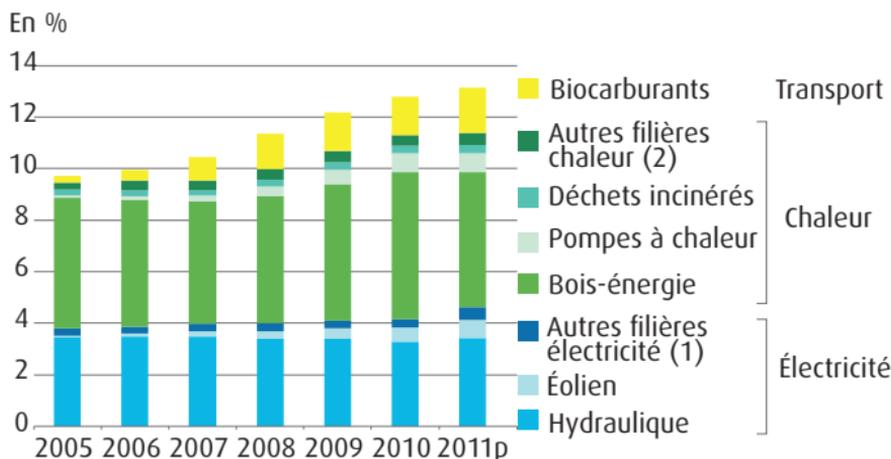
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement
- <http://carbonfootprintofnations.com>

Énergies renouvelables

Indicateur phare 413

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale atteint 13,1 % en 2011, soit une progression de 3,4 points depuis 2005. La loi du 3 août 2009 a fixé un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie



Note : Consommation finale d'énergie : consommation des utilisateurs finals (y compris pertes des réseaux). Toutes les données ont été comptabilisées selon le mode de calcul défini par la directive EnR 2009/28/CE.

(1) Solaire photovoltaïque, énergies marines, géothermie électrique, électricité biomasse (bois-énergie, biogaz, déchets incinérés, bagasse).

(2) Solaire thermique, géothermie, biogaz, déchets agricoles et agroalimentaires.

p = données provisoires.

Source : SOeS, 2012. France entière.



Enjeux

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolienne, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère que le CO₂ dégagé lors de la combustion est égal à celui absorbé durant la croissance de la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique. La loi du 3 août 2009 a fixé un objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009 relative aux énergies renouvelables.

Analyse

En 2011, la consommation finale d'énergie d'origine renouvelable s'élève en France à 21 millions de tonnes-équivalent pétrole, principalement du fait du bois-énergie (40 %) et de l'hydroélectricité (26 %). La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en France s'élève à 13,1 % en 2011. La progression observée depuis 2005 (+ 3,4 points) provient pour plus de la moitié de l'accroissement des biocarburants. La production thermique progresse modérément sous l'effet notamment des pompes à chaleur. Bien que pénalisée par la baisse continue de la production hydraulique, la production électrique connaît elle aussi une progression relativement faible mais régulière à la faveur des fortes croissances des productions éolienne et photovoltaïque. Dans l'UE-27, les énergies renouvelables couvraient 12,4 % de la consommation finale énergétique en 2010, l'objectif étant d'atteindre 20 % à l'horizon 2020.

Pour en savoir plus

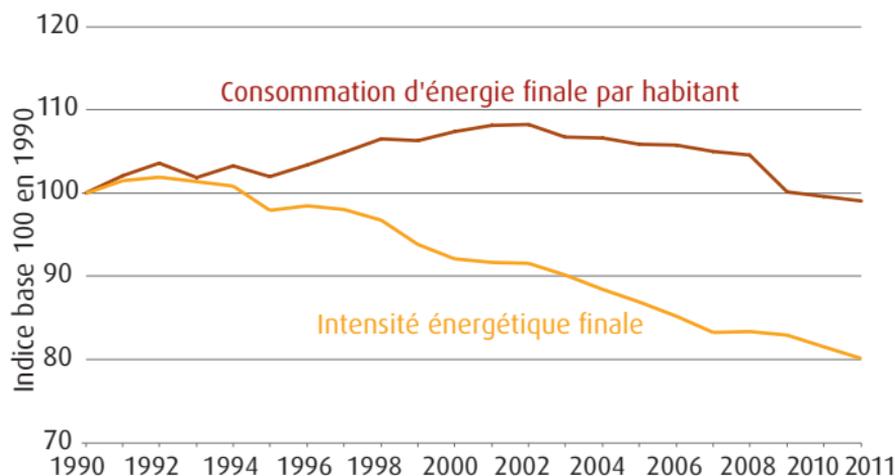
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Énergies et climat et Environnement
- <http://ec.europa.eu/eurostat>, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Consommation d'énergie par habitant et intensité énergétique

Indicateur complémentaire 421

Depuis 2005, l'intensité énergétique a diminué en moyenne de 1,3 % par an. La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de politique énergétique (loi « Pope ») a donné comme objectif de porter ce rythme annuel de baisse à - 2 % dès 2015 et à - 2,5 % entre 2015 et 2030. La consommation d'énergie finale par habitant est également en baisse, de l'ordre de 1,1 % par an depuis 2005.

Consommation d'énergie par habitant et intensité énergétique



Champ : France métropolitaine sauf PIB (France entière).

Note : Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques. L'intensité énergétique finale mesure le rapport entre la consommation finale énergétique, corrigée des variations climatiques, et le PIB en volume.

Source : SOeS, Bilan énergétique de la France pour 2011.



Enjeux

La consommation d'énergie est indispensable tant pour les activités économiques que pour la vie quotidienne. Cependant, elle a un impact économique et environnemental considérable. L'énergie coûte cher et entraîne une dépendance à l'égard des pays producteurs ; elle consomme des ressources non renouvelables ; elle est une source de risques industriels ; sa consommation émet des polluants locaux et des gaz à effet de serre.

La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de politique énergétique (loi « Pope ») vise une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de - 2 % par an d'ici 2015 et de - 2,5 % de 2015 à 2030.

Les indicateurs habituellement utilisés ont des limites, qu'il est important de connaître :

- la consommation par habitant évoque le mode de vie des ménages, mais elle ne se résume pas à la consommation domestique ; elle englobe également les consommations de toutes les activités économiques ;
- la structure de l'économie selon les activités joue directement sur l'intensité énergétique : un pays plus industriel aura, toutes choses égales par ailleurs, une intensité énergétique plus forte. Une partie de l'amélioration de l'intensité énergétique en France provient ainsi de l'augmentation de la part du tertiaire dans le PIB, moins consommateur d'énergie.

Analyse

Entre 1990 et 2011, l'intensité énergétique finale a diminué en moyenne de 1 % par an. En 2011, la baisse de l'intensité énergétique finale a été de 1,7 %. La consommation d'énergie par habitant diminue depuis 2002. La baisse a été de 0,5 % en 2011, après la forte baisse de 4,2 % en 2009 due à la récession. En 2011, chaque habitant a ainsi consommé 2,5 tep d'énergie finale (usages non énergétiques exclus).

Au niveau national, la consommation d'énergie finale en 2011 est de 156 Mtep.

Pour en savoir plus

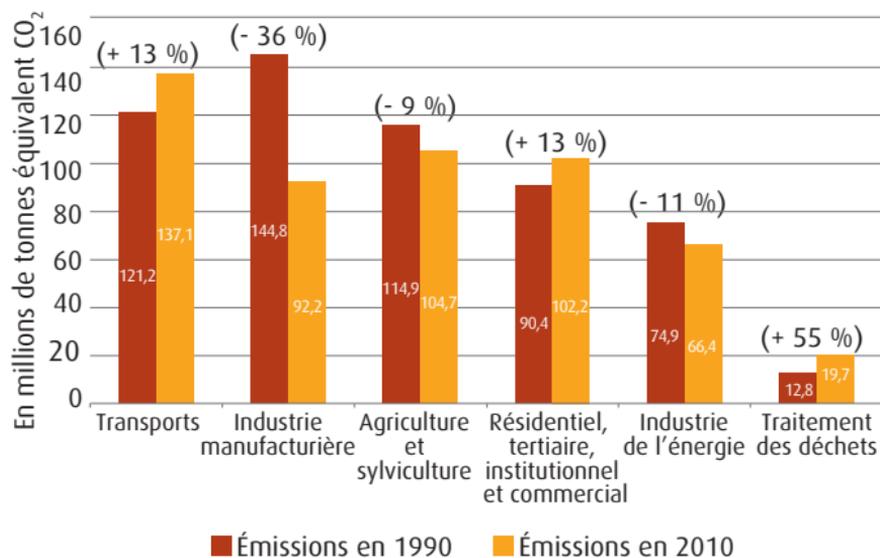
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Énergies et climat et Environnement

Émissions de gaz à effet de serre par secteur

Indicateur complémentaire 422

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont reculé de 7 % entre 1990 et 2010. Cette baisse résulte d'évolutions contrastées selon les secteurs. Avec 26 % des émissions de GES en 2010, les transports constituent la principale activité émettrice, suivie par l'agriculture et le résidentiel-tertiaire, l'industrie manufacturière, l'industrie de l'énergie et le traitement des déchets. Les émissions des transports et du résidentiel-tertiaire sont respectivement en hausse de 13 % entre 1990 et 2010. La réduction la plus significative revient à l'industrie manufacturière (- 36 %).

Émissions de GES par secteur



Champ : Métropole et outre-mer périmètre Kyoto (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, St-Barthélemy, St-Martin).

Note : Les pourcentages indiqués entre parenthèses correspondent à l'évolution des émissions entre 1990 et 2010.

Source : Citepa, inventaire CCNUCC, janvier 2012.



Enjeux

L'Union européenne s'est engagée à diminuer d'au moins 20 % ses émissions de GES à l'horizon 2020 par rapport à 1990. Pour la France, les émissions des secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie, cimenterie, papeterie, chimie, etc.) doivent être réduites de 21 % entre 2005 et 2020 et celles des secteurs hors SCEQE (agriculture, bâtiment, transports, etc.) de 14 %.

En France, la loi du 3 août 2009 définit des objectifs sectoriels ambitieux parmi lesquels une baisse de 20 % des émissions de GES dans les transports entre 2005 et 2020 afin de les ramener au niveau d'émissions de 1990.

Analyse

En France, en 2010, 70 % des émissions de GES proviennent de l'utilisation des énergies fossiles. Les 30 % restants sont dus à l'agriculture (hors combustion d'énergie), au traitement des déchets, aux procédés industriels et à l'utilisation de gaz fluorés et de solvants. La baisse des émissions de GES de 7 % entre 1990 et 2010 résulte d'évolutions contrastées selon les secteurs.

Les émissions dans le secteur du transport et dans celui du résidentiel-tertiaire ont augmenté de 13 %. Toutefois, dans les transports, elles sont en baisse depuis 2005. Cette tendance s'explique principalement par un recours accru aux biocarburants et par la mise en place de la prime à la casse qui a contribué au renouvellement du parc.

L'industrie manufacturière est le secteur où les émissions ont connu la baisse la plus significative, en raison notamment d'une diminution des émissions liées à la combustion d'énergie fossile dans l'industrie et à celles qui sont liées aux procédés industriels.

Les émissions de l'industrie de l'énergie et de l'agriculture ont aussi diminué. Toutefois, leurs contributions aux émissions totales restent stables : 20 % et 13 % respectivement en 2010.

Dans l'industrie de l'énergie, la production d'électricité et de chaleur explique les deux tiers des émissions.

Pour en savoir plus

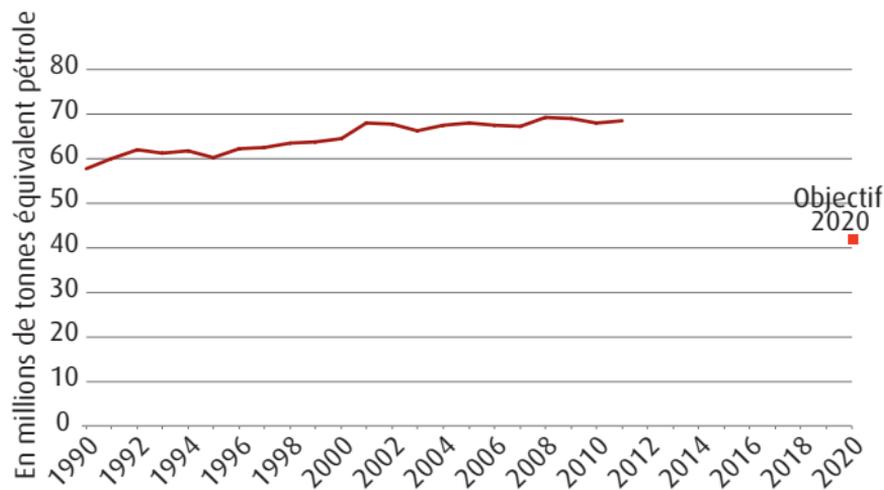
- www.citepa.org
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Énergies et climat et Environnement

Consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire

Indicateur complémentaire 423

Après une hausse moyenne de 1,5 % par an de 1990 à 2001, la consommation d'énergie des secteurs résidentiel-tertiaire s'est stabilisée. En 2011, ces secteurs ont consommé 68,5 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 44 % de l'énergie finale consommée en France. L'État s'est fixé comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % entre 2006 et 2020.

Consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire



Source : SOeS, Bilan énergétique de la France pour 2011.

Note : Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques.



Enjeux

La maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu majeur du développement durable, en particulier dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. La consommation énergétique du secteur résidentiel-tertiaire représente près de 45 % de la consommation d'énergie finale. Elle est responsable de 20 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). L'État s'est engagé à diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans les bâtiments existants entre 2006 et 2020.

Analyse

En 2011, les secteurs résidentiel et tertiaire ont consommé 68,5 millions de tonnes équivalent pétrole, soit 44 % de l'énergie finale consommée en France. Les trois quarts sont consommés par le secteur résidentiel (dont 60 % consacrés au chauffage), un quart par le secteur tertiaire.

Après une hausse moyenne de 1,5 % par an de 1990 à 2001, la consommation d'énergie du résidentiel-tertiaire s'est stabilisée : en 2011, elle est à peu près à son niveau de 2001. Pourtant, il existe des facteurs structurels de hausse de la consommation : accroissement du parc des bâtiments, diffusion de nouveaux besoins à forte consommation (micro-informatique, climatisation, etc.).

Cette stagnation de la consommation traduit une amélioration de la performance énergétique des bâtiments, liée à des travaux de maîtrise de l'énergie dans l'habitat existant et au renforcement progressif de la réglementation thermique dans le neuf.

Entre 1990 et 2010, les émissions de GES du secteur résidentiel-tertiaire ont augmenté de 13 %. En 2010, ce secteur est responsable de 20 % des émissions totales de GES en France.

Pour en savoir plus

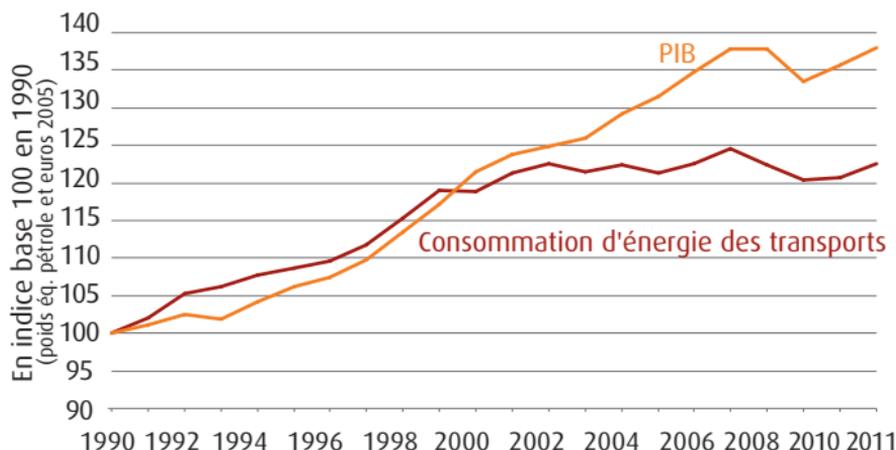
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr>,
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Énergies et climat et Environnement

Consommation d'énergie des transports et PIB

Indicateur phare 511

Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis, elle progresse beaucoup plus lentement. Hors biocarburants, cette consommation est revenue en 2011 à son niveau de 1999.

Consommation d'énergie des transports et PIB



Note : Consommation finale d'énergie du secteur des transports, hors soutes maritimes internationales. France métropolitaine.

Source : SOeS, Bilan énergétique de la France pour 2011 - Insee.



Enjeux

La stratégie nationale de développement durable, comme celle de l'UE, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transports et des pratiques de mobilité plus économes en énergie et respectant l'environnement.

Analyse

Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, elle progresse plus lentement. Cela est dû principalement à la plus grande sobriété du parc de véhicules, liée au durcissement des normes et à l'introduction de dispositifs incitatifs (prime à la casse, bonus-malus). La hausse du prix des carburants, et un meilleur respect des limitations de vitesse, y ont également contribué.

Après avoir rapidement progressé entre 2005 et 2009 en raison du relèvement régulier du taux réglementaire d'incorporation (7 % en 2011 pour l'essence), la consommation de biocarburants stagne aujourd'hui. Les énergies renouvelables représentent 4,9 % de la consommation d'énergie des transports en 2011, contre 5,0 % en 2009 et 0,8 % en 2005.

En 2011, la part modale de la voiture dans le transport intérieur de voyageurs est de 83 % mais cette proportion tend à diminuer légèrement depuis 1995. En parallèle, la part des transports en commun ferroviaires augmente.

Pour le transport de marchandises, la part modale du non routier (ferroviaire et fluvial) s'élève à 11,7 % en 2011. L'objectif de la loi du 3 août 2009 était d'augmenter cette part d'un quart entre 2006 et 2012. Toutefois, celle-ci a reculé de plus d'un point entre 2006 et 2010.

Pour en savoir plus

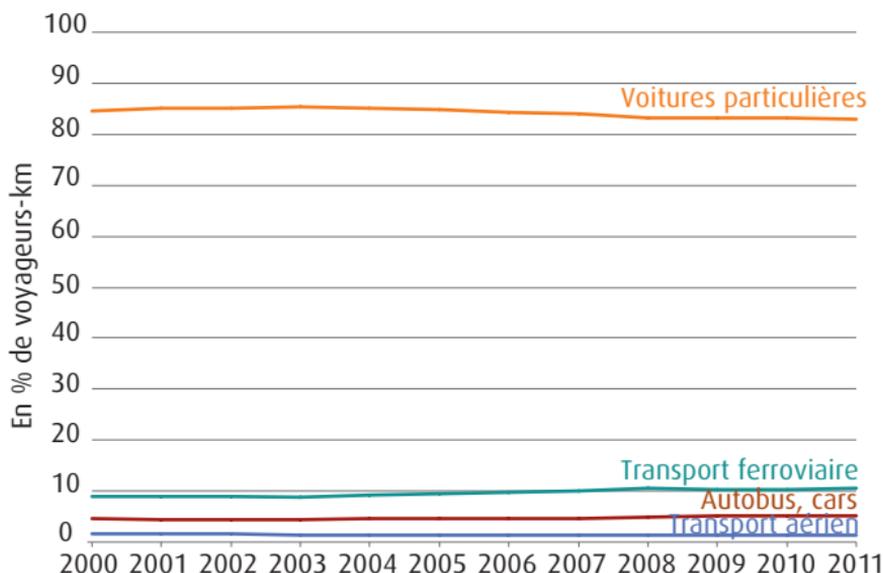
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Transports, Énergies et climat et Environnement

Répartition modale des transports intérieurs de voyageurs

Indicateur complémentaire 521

Les transports intérieurs de voyageurs sont dominés par les voitures particulières qui représentent 83 % des voyageurs-km parcourus en 2011. La part des transports en commun terrestres est de 15,8 % en 2011. Après une longue période de baisse, elle augmente depuis 1995 pour les transports en commun ferroviaires et depuis 2001 pour les autocars et autobus. Le transport aérien intérieur représente 1,4 % des flux intérieurs de voyageurs-km.

Évolution des modes de transports intérieurs de voyageurs



Note : Les séries voyageurs ont été rebasées en 2011.

Source : SOeS, Commission des comptes des transports, juin 2012 d'après Bilan de la circulation (hors véhicules routiers étrangers), RATP, UTP, Optile, Insee, SNCF, DGAC.



Défi 5 « Transport et mobilité durables »

Enjeux

Les transports de voyageurs par transport en commun ferroviaire exercent moins de pressions sur l'environnement que les transports routiers ou aériens, plus consommateurs d'énergie fossile. Ils émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Au sein des transports routiers, les autobus ou autocars constituent des transports en commun et sont susceptibles de transporter plus de voyageurs par véhicule et, selon leur taux de remplissage et leur dimensionnement, d'avoir des impacts environnementaux plus faibles que les voitures particulières.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier, notamment en véhicules particuliers, et aérien sont l'un des choix stratégiques de la stratégie nationale de développement durable.

Analyse

Les transports intérieurs de voyageurs totalisent 981 milliards de voyageurs-km en 2011 ; leur rythme de croissance reste ralenti par rapport à 2000-2007, période d'avant récession. Ces transports sont dominés par les voitures particulières (83 % de l'ensemble) mais la part des transports en commun (routiers, ferroviaires et aériens) augmente. Après une baisse continue de 1985 à 1994, la part du rail, y compris métro, a augmenté, atteignant 10,6 % en 2011 (contre 8,1 % en 1995). La part des transports en commun routiers augmente légèrement depuis 2003, où elle représentait 4,4 % du total, pour atteindre 5,2 % en 2011. Sur cette période, la part des transports en véhicules particuliers est stable et celle des transports aériens tend à diminuer légèrement depuis 2000 (1,4 % en 2011). Les transports ferroviaires sont portés par les TGV et dans une moindre mesure par les TER tandis que les autres grandes lignes classiques (hors LGV) marquent le pas.

Pour en savoir plus

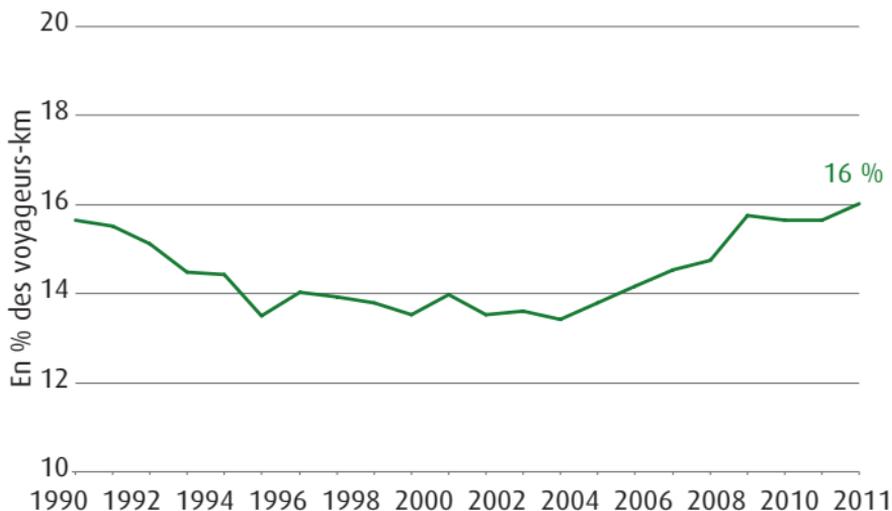
• <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Transports, Énergies et climat et Environnement

Part des transports en commun dans le transport intérieur terrestre de voyageurs

Indicateur complémentaire 522

Les transports en commun représentent 16 % des transports intérieurs terrestres de voyageurs en 2011 (voyageurs-km). Après une longue période à la baisse puis une stabilisation, la part des transports en commun augmente depuis 1995 pour les transports en commun ferroviaires et depuis 2003 pour l'ensemble du transport intérieur terrestre de voyageurs.

Part des transports en commun dans le transport intérieur terrestre de voyageurs



Note : Les séries voyageurs ont été rebasées en 2011. Les transports en commun terrestres comprennent les transports ferrés (y compris métros) et les transports routiers collectifs (autocars et bus).
Source : SOeS, Commission des comptes des transports de la Nation, juin 2012, d'après Bilan de la circulation, RATP, UTP, Optile, Insee, SNCF.



Enjeux

Parmi les transports en commun terrestres de voyageurs, les transports ferroviaires exercent moins de pressions sur l'environnement que les transports routiers ou aériens, plus consommateurs d'énergie fossile. Ils émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. De leur côté, les transports routiers collectifs (autobus ou autocars) sont susceptibles de transporter plus de voyageurs par véhicule et, selon leur taux de remplissage et leur dimensionnement, d'avoir des impacts environnementaux plus faibles que les voitures particulières.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien sont l'un des choix stratégiques de la stratégie nationale de développement durable.

Analyse

Les transports intérieurs de voyageurs totalisent 981 milliards de voyageurs-km en 2011, dont 968 milliards pour le transport terrestre de voyageurs. Leur croissance est ralentie depuis 2002. La part des transports en commun augmente depuis 2003 après avoir longuement reculé.

Après une baisse continue de 1985 à 1994, la part du rail a augmenté jusqu'en 2007. Elle atteint 10,6 % en 2011, contre 8,1 % en 1995. Le transport ferroviaire a été stimulé par les soutiens des régions aux trains express régionaux et la montée de l'offre de trains à grande vitesse.

La part des transports en commun routiers ré-augmente légèrement depuis 2003 après être passée de près de 5,5 % en 1990 à 4,4 % en 2001. Elle représente 5,2 % du transport intérieur terrestre de voyageurs en 2011.

Pour en savoir plus

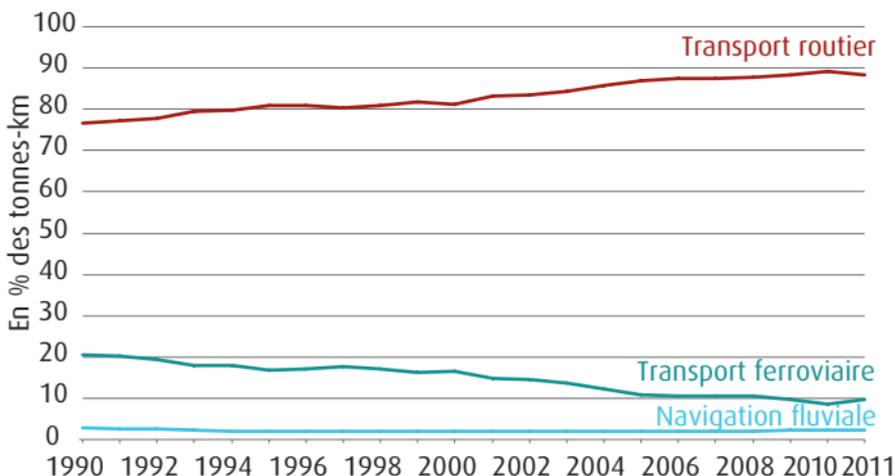
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Transports, Énergies et climat et Environnement

Répartition modale des transports intérieurs terrestres de marchandises

Indicateur complémentaire 523

Les transports intérieurs terrestres de marchandises sont largement dominés par le transport routier. Cependant, l'année 2011 est marquée par une légère baisse de sa part modale qui revient à son niveau de 2009 (88,3 % de tonnes-km). La part du rail augmente pour la première fois depuis 2000 (9,5 % en 2011). Le transport fluvial assez stable depuis 1994, voit sa part diminuer légèrement (2,2 %).

Répartition modale des transports intérieurs terrestres de marchandises



Note : Transit inclus, oléoducs exclus.

Source : SOeS, VNF.



Enjeux

Les transports de marchandises par chemin de fer ou par voie fluviale exercent moins de pressions sur l'environnement que les transports routiers ou aériens, plus consommateurs d'énergie fossile. Ils émettent moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien sont l'un des choix stratégiques de la Stratégie nationale de développement durable.

La loi du 3 août 2009 fixe comme objectif d'ici 2012, d'augmenter de 25 % la part du fret non routier et non aérien (à partir d'une base 2006) ; et d'ici 2015, de doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports.

Analyse

Le transport intérieur de marchandises croît à un rythme ralenti en 2011 après une forte chute entre 2008 et 2009 due à la crise économique. L'ampleur de cette baisse a été telle qu'en dépit de ce redressement, le transport intérieur de marchandises se situe en 2011 à son niveau d'il y a dix ans.

La part modale du transport routier, en augmentation jusqu'en 2010, connaît une légère baisse (88,3 %), tandis que celle du ferroviaire (9,5 %) remonte en 2011. Le rattrapage des perturbations du trafic ferroviaire de 2010 (enneigements, grèves, etc.) explique en partie cette hausse qui reste en deçà du niveau de 2008. La part du transport fluvial baisse légèrement en 2011 (2,2 %), à la suite notamment de la forte baisse du transport de produits agricoles qui avaient bénéficié d'une situation exceptionnelle en 2010.

Pour en savoir plus

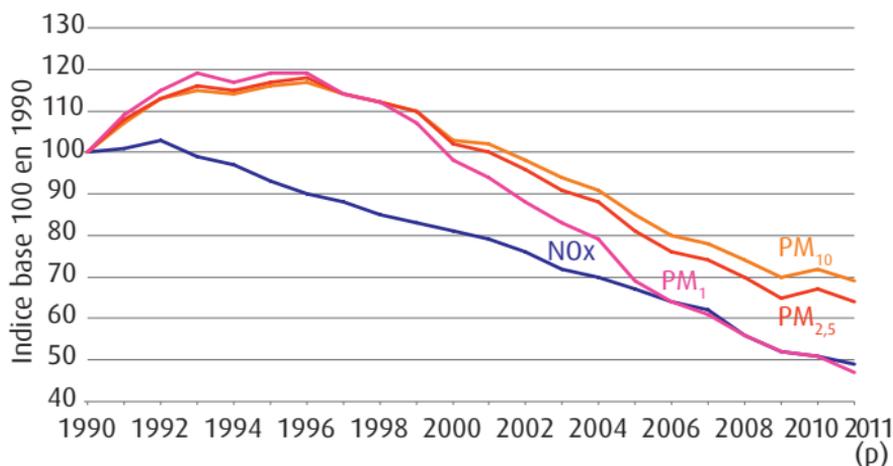
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Transports, Énergies et climat et Environnement

Émissions de polluants des transports routiers

Indicateur complémentaire 524

Les émissions atmosphériques liées aux transports sont générées principalement par le mode routier. Entre 1990 et 2011, les émissions de polluants (oxydes d'azote et particules) des transports routiers ont fortement diminué malgré la hausse du trafic.

Émissions de polluants des transports routiers



Note : France métropolitaine. 2011 : données provisoires. On distingue les particules de diamètre inférieur à 10 microns (PM₁₀), 2,5 microns (PM_{2,5}) et 1 micron (PM₁).

Source : Citepa, format Secten, avril 2012



Enjeux

Le secteur des transports, et en particulier celui des transports routiers, pèse fortement dans le bilan global des émissions des substances impliquées dans la pollution atmosphérique. Les émissions de polluants des transports sont d'autant plus nocives pour la santé que les rejets se produisent surtout en milieu urbain, à proximité des populations.

Analyse

En 2011, les transports routiers sont responsables de 57 % des émissions de NOx et entre 17 % et 19 % des émissions de particules de France métropolitaine.

Les émissions de NOx des transports routiers ont diminué de moitié entre 1990 et 2011 malgré une hausse du trafic de 35 %. Depuis 1993, cette baisse est liée à l'équipement progressif des voitures en pots catalytiques, à l'application de valeurs limites d'émission de plus en plus contraignantes (normes Euro) et au renouvellement du parc de véhicules.

Les émissions de particules des transports incluent à la fois les émissions de particules liées à l'échappement des véhicules et celles liées à l'usure des routes, des pneus et des freins.

L'échappement contribue surtout aux émissions des particules les plus fines, notamment les moteurs diesel qui émettent surtout des PM_{2,5} et des PM₁. Les PM₁ ne proviennent que de la combustion. En 2012, le Centre international de recherche sur le cancer a classé les gaz d'échappement des moteurs diesel cancérogènes. Avec 60 % du parc automobile carburant au diesel, la France est largement concernée par cette situation.

L'évolution des émissions de particules du transport routier de 1990 à 2011 diffère selon leur granulométrie : - 31 % pour les PM₁₀, - 36 % pour les PM_{2,5} et - 53 % pour les PM₁. Les émissions de particules liées à l'abrasion croissent avec le trafic depuis 1990 alors que les émissions provenant de l'échappement diminuent depuis 1993.

Pour en savoir plus

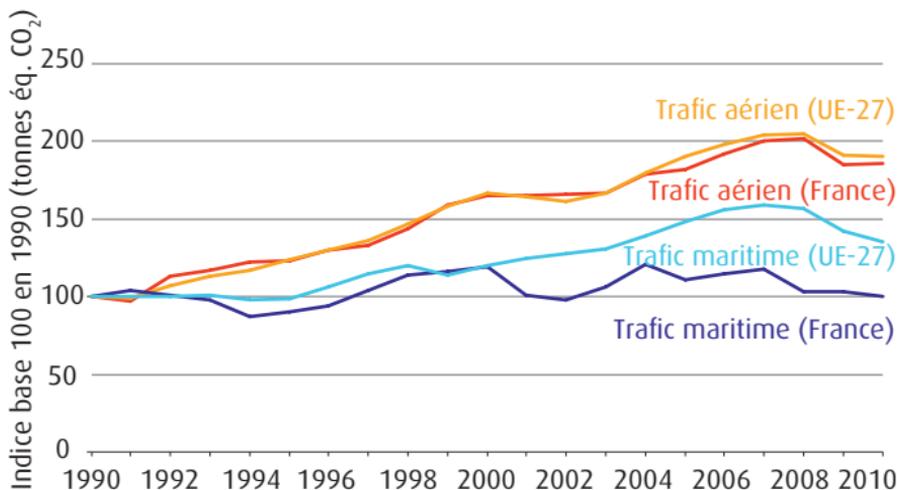
- www.citepa.org
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubriques Transports, Énergies et climat et Environnement

Émissions de gaz à effet de serre du trafic international aérien et maritime

Indicateur complémentaire 525

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des transports à l'international, maritimes ou aériens, ne font pas l'objet d'engagements chiffrés de réduction. Or, elles représentent en 2010 l'équivalent de 4,5 % des émissions françaises et près de 6 % des émissions de l'UE-27. Elles sont en hausse ; celles du trafic aérien ont pratiquement doublé en vingt ans, en France comme en Europe.

Émissions de gaz à effet de serre du trafic international aérien et maritime



Note : Dans les inventaires de GES, les émissions des soutes internationales (carburants embarqués pour un transport international) sont rapportées séparément ; elles concernent l'aviation civile et le trafic maritime international et sont basées sur les ventes de combustibles par pays, quelle que soit la nationalité de l'opérateur.

Source : SOeS, d'après Agence européenne pour l'environnement – Citepa, 2012.



Enjeux

Parmi les GES, les émissions relatives au trafic international maritime et aérien ne font pas l'objet d'objectifs nationaux de réduction dans le cadre du protocole de Kyoto. Or, les émissions du trafic international ne sont pas négligeables et connaissent une forte croissance. Le protocole demande cependant aux pays développés (parties à l'annexe I) de chercher à limiter ou réduire ces émissions en travaillant dans le cadre de l'organisation de l'aviation civile internationale et de l'organisation maritime internationale.

Analyse

Pour les combustibles vendus en France, les émissions de GES des soutes internationales s'élèvent en 2010 à près de 16 Mt éq. CO₂ pour l'aviation civile et près de 8 Mt pour le transport maritime. Cela représente l'équivalent de 4,5 % des émissions totales du territoire français, hors soutes.

Dans l'UE-27, les émissions internationales du trafic maritime et aérien s'élèvent respectivement à 150 Mt et 131 Mt en 2010. Ensemble, les deux secteurs contribuent à l'équivalent de près de 6 % des émissions de GES de l'UE-27.

Entre 1990 et 2010, les émissions du trafic aérien international en France et en Europe (UE-27) ont augmenté en moyenne de 3 % par an ; celles du trafic maritime ont augmenté moins vite en Europe (1,5 % par an) et tendent à se stabiliser en France.

Pour en savoir plus

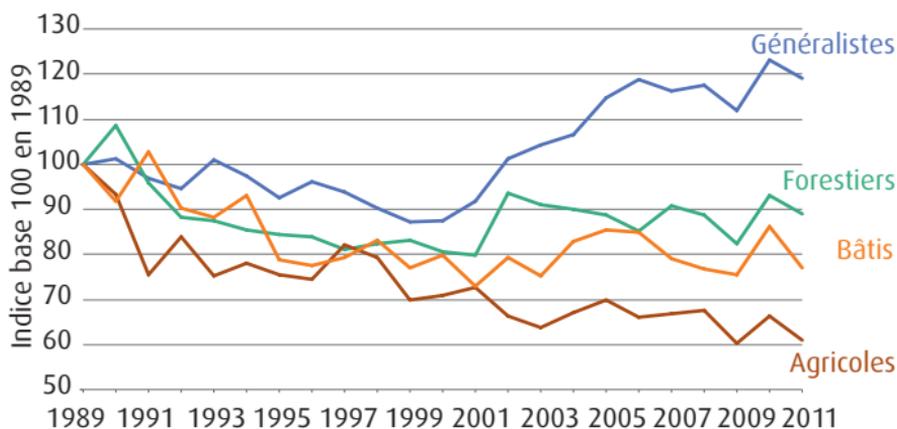
- <http://www.eea.europa.eu>
- <http://www.icao.int/fr>
- <http://www.imo.org>
- <http://www.iea.org/co2highlights/>

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

Indicateur phare 611

Les effectifs des oiseaux communs ont baissé au cours des années 90. Durant la dernière décennie, ils semblent cependant se stabiliser pour les espèces spécialistes des milieux forestiers, bâtis et agricoles. Les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent nettement. Cette évolution, si elle se confirme, menacera la diversité de la faune aviaire.

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
par type de milieu fréquenté



Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2012, France métropolitaine.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »



Enjeux

Conformément à ses engagements internationaux, la France s'est dotée dès 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité, dont la finalité globale était de stopper la perte de biodiversité entre 2004 et 2010. Cette stratégie a été renouvelée pour la période 2011-2020 et constitue le volet « biodiversité » de la SNDD.

La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus variée d'Europe. Le suivi de l'évolution des oiseaux communs sur l'ensemble du territoire constitue un bon marqueur des pressions opérées sur les milieux.

Analyse

Entre 1989 et 2011, les populations d'oiseaux communs, espèces présentes de façon courante sur le territoire, connaissent globalement un léger déclin, avec une baisse de 10 % de leurs effectifs au cours de la période 1989-2011. Cependant, la situation varie fortement selon les espèces considérées. La tendance d'évolution pour les 74 espèces suivies est marquée par le déclin des espèces des milieux agricoles (- 27 %), des espèces des milieux bâtis (- 16 %) et de celles des milieux forestiers (- 6 %). Si les causes de ce déclin sont multiples, la dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace.

Durant la dernière décennie, malgré certaines fluctuations, les effectifs semblent se stabiliser pour les espèces spécialistes.

Les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent nettement (+ 26 %). Des tendances similaires sont observées en Europe. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore ». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau « Natura 2000 ». Ce réseau couvre 17,5 % du territoire terrestre de l'UE-27.

Pour en savoir plus

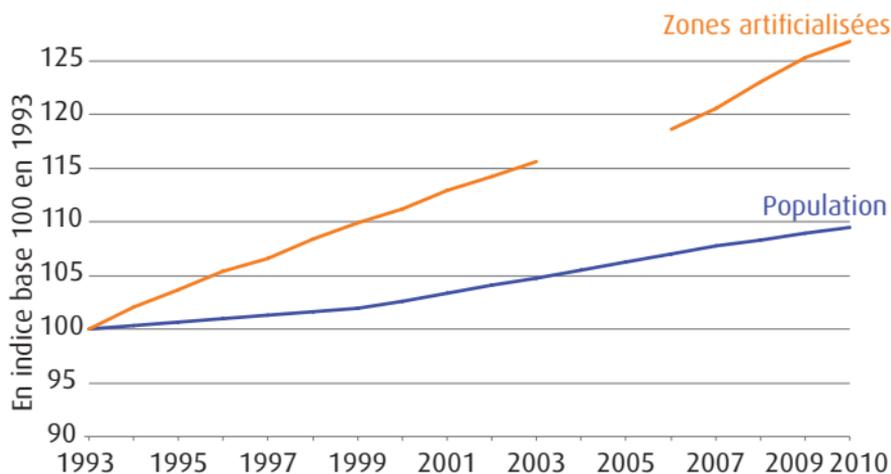
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Milieux > Nature et biodiversité
- <http://vigienature.mnhn.fr>, rubrique Oiseaux

Artificialisation des sols

Indicateur phare 612

Les espaces artificialisés s'étendent plus vite que l'évolution de la population. Ils occupent près de 5 millions d'hectares en 2010, soit 9 % du territoire. Ils continuent de s'étendre aux dépens des terres agricoles et des milieux naturels. Après une augmentation progressive entre 1993 et 2003, la progression de l'artificialisation des sols semble s'accélérer depuis 2006.

Évolution des zones artificialisées comparée à celle de la population



Note : Rupture de série entre 2004 et 2005, années où l'enquête a été réalisée sur des échantillons restreints, série 2006-2010 révisée en avril 2011. France métropolitaine.

Source : ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquête Teruti-Lucas et Insee, recensement de la population.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »



Enjeux

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Elle concourt également à l'augmentation des déplacements, et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est l'un des choix stratégiques de la Stratégie nationale de développement durable.

Analyse

Les zones artificialisées représentent 8,9 % du territoire en 2010, soit 4,9 millions d'hectares. 17 % de ces surfaces correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 47 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 36 % à d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers...). Les espaces artificialisés se sont accrus d'environ 397 000 hectares entre 2006 et 2011, principalement aux dépens de terres agricoles, mais aussi de milieux semi-naturels. Le rythme de cette consommation d'espace semble s'accélérer depuis 2006, par rapport à l'évolution observée depuis 1993.

Pour en savoir plus

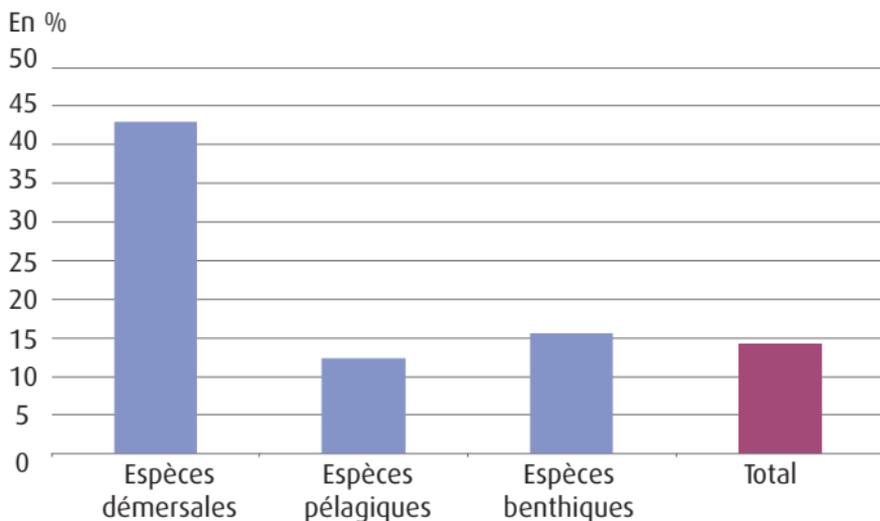
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr>, rubrique Thématique > Territoire, Environnement
- www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Environnement

Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution dans l'Atlantique du Nord-Est

Indicateur complémentaire 621

Dans les zones de pêche de l'Atlantique du Nord-Est gérées dans le cadre de l'Union européenne, 14 % des captures sont réalisées sur des stocks au-delà des seuils de précaution. Les stocks de poissons à forte valeur commerciale, tels que le cabillaud, sont les plus menacés.

Prises de poissons au-dessus des seuils de précaution en 2010 dans l'Atlantique du Nord-Est



Note : La biomasse de précaution est le seuil d'effectif de population (en nombre d'individus reproducteurs) en dessous duquel les risques de réduction des capacités reproductrices de la population deviennent très élevés. Le terme « limites biologiques de sécurité » (LBS) est également employé.
Espèces pélagiques : espèces vivant dans la masse d'eau (hareng, maquereau, merlan, thon, etc.).
Espèces démersales : espèces vivant au-dessus du fond (cabillaud, colin, aiglefin, etc.).
Espèces benthiques : espèces vivant sur le fond ou dans le sédiment (raie, sole, poissons plats, etc.).
Source : Eurostat, 2012.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »



Enjeux

La surexploitation des ressources halieutiques entraîne une diminution et un déséquilibre de la diversité de la faune et de la flore marines ainsi que le déclin économique des pêcheries concernées. La directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de 2008, rappelle que l'enjeu est de parvenir à un équilibre entre les activités de pêche et les potentialités de renouvellement des stocks. Les capacités reproductrices des espèces sont ainsi évaluées en comparant la biomasse des reproducteurs et la mortalité par pêche à des seuils de précaution.

Analyse

Dans les zones de pêche de l'Atlantique du Nord-Est (mer du Nord, mer Baltique, golfe de Gascogne et péninsule Ibérique) gérées par l'Union européenne, les espèces démersales, généralement à forte valeur commerciale, telles que la morue, le colin, l'aiglefin, sont les plus menacées. En 2010, 43 % des captures étaient réalisées sur des stocks au-delà des seuils de précaution. La situation est moins tendue pour les espèces pélagiques telles les poissons bleus, maquereau et hareng (12 %) et pour les espèces benthiques (16 %).

Cependant, l'absence d'information sur la part des stocks halieutiques non suivis, part souvent importante, crée une marge d'incertitude et impose des précautions dans l'analyse de la situation de ces différentes espèces.

Pour en savoir plus

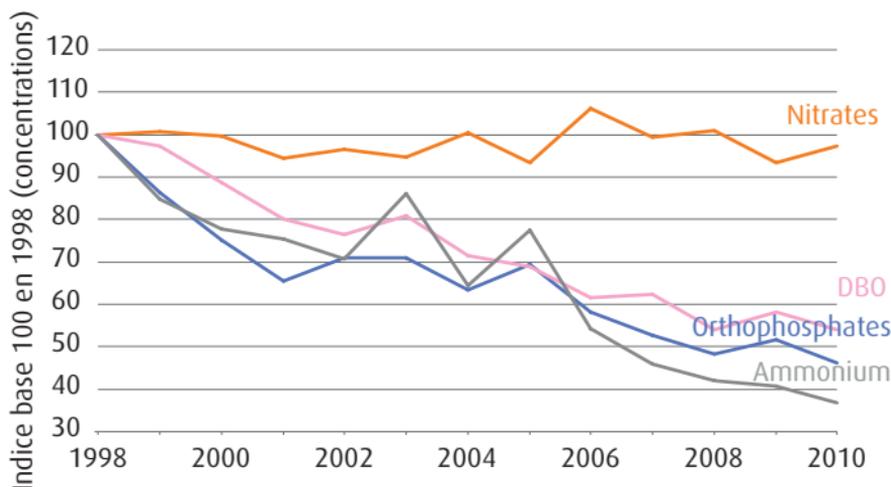
- <http://ec.europa.eu/eurostat>
- <http://www.ifremer.fr>

Pollution des cours d'eau

Indicateur complémentaire 622

Entre 1998 et 2010, les indices d'évolution montrent une réelle amélioration des paramètres liés aux rejets ponctuels dans les cours d'eau. La demande biologique en oxygène (DBO), l'ammonium et les orthophosphates ont diminué de moitié, grâce notamment aux traitements plus performants des stations d'épuration. Les teneurs en nitrates restent stables avec des fluctuations dues aux conditions climatiques.

Indices de pollution des cours d'eau



Source : SOeS, d'après agences de l'Eau, 2012. France métropolitaine.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »



Enjeux

La protection à long terme des ressources en eau est une condition du développement durable et figure parmi les priorités européennes. La directive-cadre sur l'eau (DCE) adoptée en 2000 a pour objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques, y compris les eaux littorales, et des nappes souterraines. Elle instaure une obligation de résultat : le bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines et le bon état chimique et écologique des eaux de surface.

Analyse

Les quatre paramètres suivis couvrent le spectre des pollutions azotées, phosphorées et organiques. Les indices montrent une tendance à la baisse depuis 1998, à l'exception des nitrates.

Sur l'ensemble du territoire, les teneurs en DBO, en orthophosphates et en ammonium dans les cours d'eau ont globalement baissé de moitié entre 1998 et 2010, grâce aux meilleurs traitements en stations d'épuration. Les teneurs en orthophosphates ont également diminué à la suite de la baisse sensible de l'utilisation des engrais phosphatés.

En revanche, les nitrates restent stables à l'échelle nationale. Cependant, leur évolution est plus contrastée géographiquement. Alors qu'une dégradation se confirme dans les bassins où les teneurs en nitrates étaient les plus faibles, la situation tend à s'améliorer sur certains bassins aux concentrations parmi les plus élevées (bassins fortement agricoles de l'Ouest).

Au-delà des tendances de long terme, les variations de la pluviométrie peuvent expliquer les évolutions interannuelles.

Pour en savoir plus

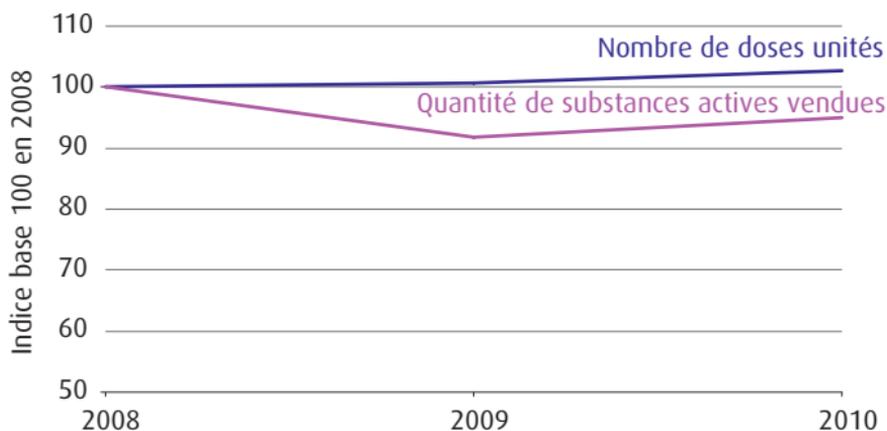
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Milieux > Eau
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Consommation de produits phytosanitaires

Indicateur complémentaire 623

La légère hausse de la consommation de produits phytosanitaires observée entre 2008 et 2010 s'accompagne d'une baisse du profil toxique des produits vendus, reflet de la décision de retirer certaines préparations du marché.

Évolution comparée du nombre de doses unités
et de la quantité de substances vendues



Note : Usages agricoles hors traitement de semences et non agricoles.

Source : MAAF/DGAL, d'après Banque nationale des ventes des distributeurs (BNV-D) et MAAF/SSP.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »



Enjeux

Le plan Ecophyto 2018 constitue l'engagement des parties prenantes visant le retrait des substances les plus préoccupantes sous réserve de leur substituabilité et la réduction de moitié de l'usage des produits phytosanitaires pour lesquels il n'existe pas de substitution dans un délai de 10 ans.

Analyse

La période 2008-2010 correspond à la mise en place du plan Ecophyto 2018, avec une année de fonctionnement effectif. Cette période constitue la référence pour apprécier les évolutions annuelles suivantes, sur la base d'un suivi par périodes triennales glissantes.

Sur la période 2008-2010, on constate un recul des ventes de substances actives nocives pour l'environnement ou la santé humaine, avec notamment une diminution de 87 % pour les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (classe 1 et 2). Cette amélioration résulte en partie de la décision de retirer les préparations les plus préoccupantes du marché. De plus, la classification des substances va dans le sens d'une meilleure protection de l'environnement.

En 2010, la hausse de la valeur des productions végétales et la diminution des prix des intrants, notamment phytosanitaires, créent un contexte économique propice à une augmentation importante du recours aux pesticides. Ce contexte a pu favoriser la légère augmentation (2,6 %) du nombre de doses unités (Nodu) observée entre 2008 et 2010 pour les usages agricoles et non agricoles hors traitements de semences. Cette hausse est essentiellement imputable aux achats d'herbicides.

En revanche, pour les traitements de semence, les quantités de substances actives (QSA) vendues ont diminué, ainsi que le Nodu qui avait fortement augmenté en 2009 du fait d'un usage accru des fongicides.

La trajectoire de baisse de l'usage dessinée par le plan Ecophyto n'est pas effective sauf pour les produits utilisés par les utilisateurs non professionnels.

Pour en savoir plus

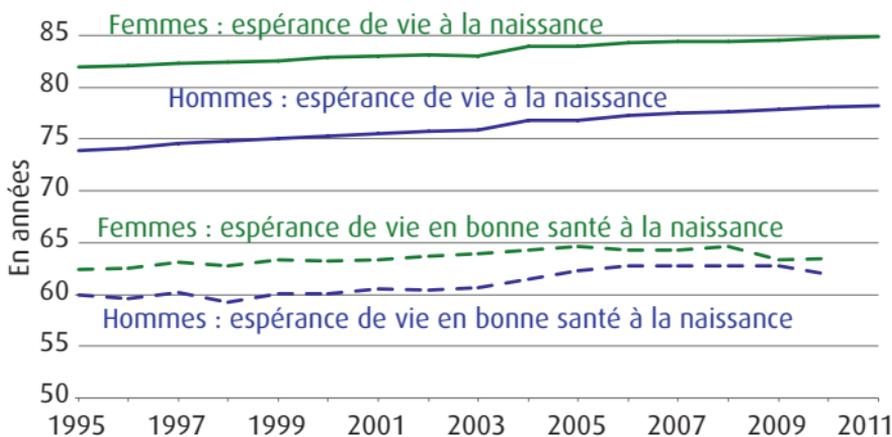
• www.agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

Indicateur phare 711

L'espérance de vie à la naissance continue de s'améliorer. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. Les écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes demeurent importants mais se réduisent pour l'espérance de vie « en bonne santé ».

Espérance de vie et espérance de vie « en bonne santé » à la naissance en France



Note : Rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie en bonne santé.

Espérance de vie : résultats 2009, 2010 et 2011 provisoires à fin 2011

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil, France métropolitaine, Eurostat.



Enjeux

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie « en bonne santé » – c'est-à-dire sans limitation d'activité ou sans incapacité majeure – répond à un enjeu de bien être, en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte dans ce domaine.

Analyse

En France métropolitaine, en 2010, l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans limitation d'activités, depuis la naissance, est estimée à 63,5 ans pour les femmes et à 61,9 ans pour les hommes marqué par une tendance à la baisse depuis 2008 qui devra être confirmée par des analyses complémentaires.

Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre homme et femme sont plus importants – 84,9 années pour les femmes et 78,2 années pour les hommes en 2011 – bien que les gains en espérance de vie aient été plus rapides pour les hommes que pour les femmes ces dix dernières années.

Les écarts d'espérance de vie par catégorie sociale sont plus marqués chez les hommes que chez les femmes. Au milieu des années 2000, les cadres hommes avaient une espérance de vie à 35 ans de 47 ans contre seulement 41 ans pour les ouvriers. L'écart était deux fois moindre entre les femmes cadres et ouvrières (respectivement 52 et 49 ans).

Pour en savoir plus

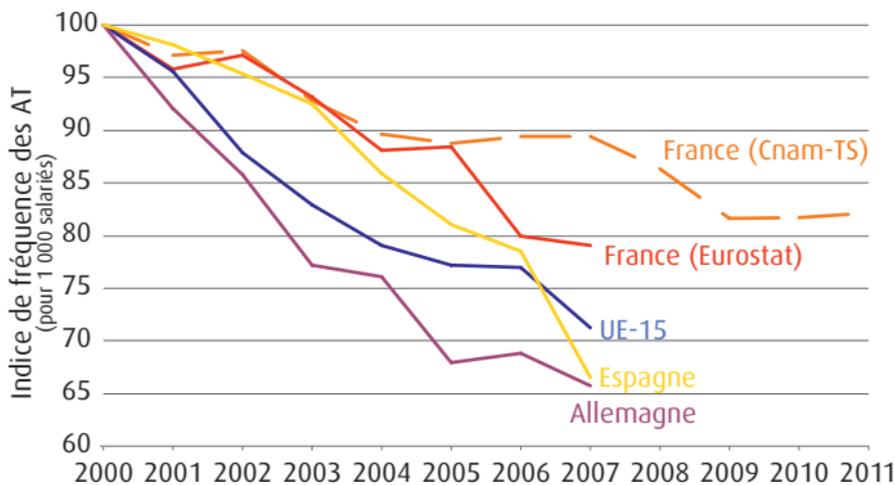
- <http://www.insee.fr>, thème Population
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Santé publique
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1372
Insee Première « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent » n° 1372 octobre 2011
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1385
Insee Première « Bilan démographique 2011 : la fécondité reste élevée » n° 1385, janvier 2012

Accidents du travail

Indicateur complémentaire 721

En 2011, le régime général de sécurité sociale a reconnu 36,2 accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés. Les salariés les plus exposés sont les ouvriers ; les hommes sont plus touchés que les femmes et les jeunes plus que leurs aînés. Le risque d'accident du travail a baissé de 17,8 % depuis 2000. Selon Eurostat, la diminution du risque d'accident du travail est plus lente en France que dans la moyenne de l'Union européenne.

Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail (AT) depuis 2000 en France et en Europe



Source : Cnam-TS, Eurostat, Dares.



Enjeux

Tout accident provoquant une lésion corporelle d'un salarié par le fait ou à l'occasion de son travail constitue un accident du travail (AT). La réduction du risque d'accident au travail répond bien entendu à un enjeu de santé publique et de bien-être social. Mais d'autres enjeux moins visibles sont aussi concernés : augmentation de la production et de la compétitivité, réduction des sorties précoces du marché du travail, diminution des dépenses de soins.

Analyse

Le régime général de sécurité sociale a reconnu 36,2 accidents du travail (AT) avec arrêt pour 1 000 salariés en 2011. Cet indice de fréquence s'élève à 82 pour les ouvriers, contre 36 pour les employés et seulement 5 pour les cadres en 2010. À durée d'exposition égale, les hommes ont deux fois plus d'AT que les femmes et les jeunes (16-24 ans) deux fois plus que leurs aînés. En revanche, pour ces derniers, les conséquences des AT sont souvent plus graves, et se traduisent par des incapacités permanentes de travail et des décès plus fréquents.

Depuis 2000 en France (CNAM-TS), l'indice de fréquence a baissé de 17,8 %. Néanmoins, une stabilisation est observée depuis 2009. La baisse observée au cours de la période 2008-2009 est sans doute liée en partie au ralentissement économique, l'indice de fréquence des AT ayant un comportement pro-cyclique.

Selon Eurostat, la France présente le troisième plus fort risque d'AT en Europe, juste derrière le Portugal et l'Espagne. Néanmoins, ces comparaisons internationales sont à prendre avec précaution, même si les estimations portent sur les AT avec plus de 3 jours d'arrêt, notamment parce que les modes de déclaration des AT diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. La mesure des évolutions semble plus assurée : l'indice harmonisé d'accidents du travail a diminué de 21 % entre 2000 et 2007 pour la France (Eurostat), contre 29 % pour l'ensemble de l'UE à 15.

Pour en savoir plus

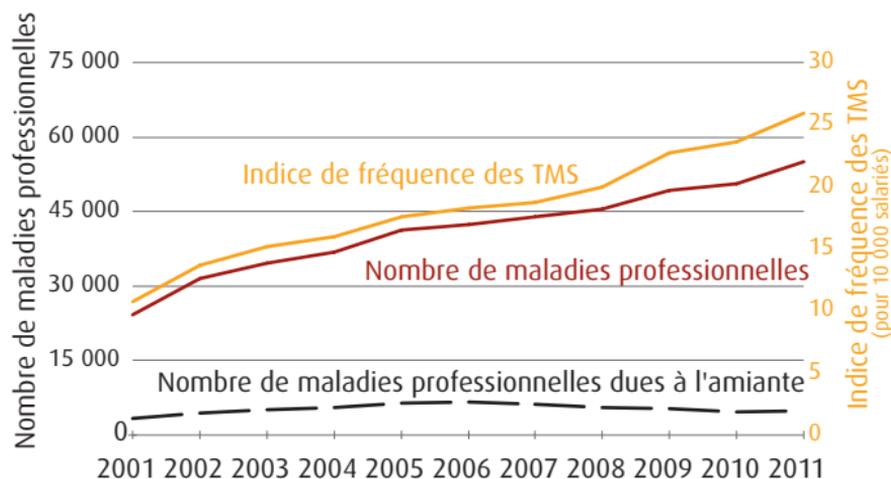
- <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Maladies professionnelles

Indicateur complémentaire 722

Le nombre de maladies professionnelles reconnues (MP) a plus que doublé depuis 2001, pour dépasser 50 000 en 2010. Cette hausse résulte des évolutions récentes des conditions de travail et des effets différés de l'exposition aux cancérigènes et mutagènes (principalement à l'amiante), mais aussi d'une plus grande sensibilisation des salariés et du personnel médical au caractère professionnel des maladies. Néanmoins, la sous-déclaration des maladies professionnelles demeure importante. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent désormais plus de 85 % des maladies professionnelles reconnues et plus de 85 % des décès provoqués par les MP sont attribuables à une exposition à l'amiante.

Évolution des indicateurs sur les maladies professionnelles en France



Source : Cnam-TS, Dares.



Enjeux

La réduction du risque de maladie professionnelle répond bien entendu à un enjeu de santé publique et de bien-être social. Mais d'autres enjeux moins visibles sont aussi concernés : l'augmentation de la production (par la préservation des capacités productives de la main d'œuvre), de l'emploi des seniors et de l'âge de départ à la retraite, la diminution des dépenses de médicaments et de soins.

Analyse

Le nombre de maladies professionnelles reconnues a doublé depuis 2001, pour dépasser 50 000. Cette hausse est surtout imputable à l'augmentation des TMS, qui représentent désormais plus de 85 % des maladies professionnelles. En effet, le risque de contracter un TMS a augmenté de 55 % depuis 2003. Cette hausse s'explique en partie par l'évolution des conditions de travail, et plus particulièrement la diminution des marges de manœuvre dans le travail. Elle provient aussi sans doute d'une plus grande sensibilisation du corps médical au caractère professionnel de ces maladies. Pour autant, la sous déclaration de ces maladies professionnelles demeure très importante : environ la moitié des TMS ne seraient pas déclarés.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues du fait de l'amiante, principalement des asbestoses et des cancers de la plèvre (mésothéliome) et du poumon a également augmenté depuis 2001 (4 877 cas en 2011 contre 3 354 en 2001). Plus de 85 % des décès provoqués par les MP sont attribuables à une exposition à l'amiante.

Pour en savoir plus

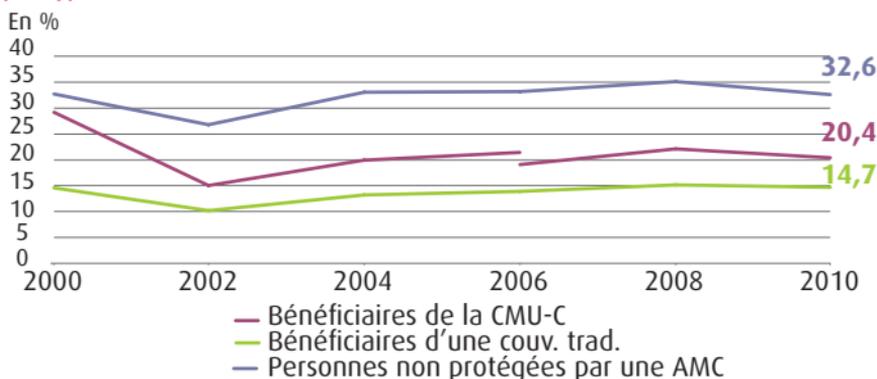
- <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

Renoncement aux soins pour raisons financières

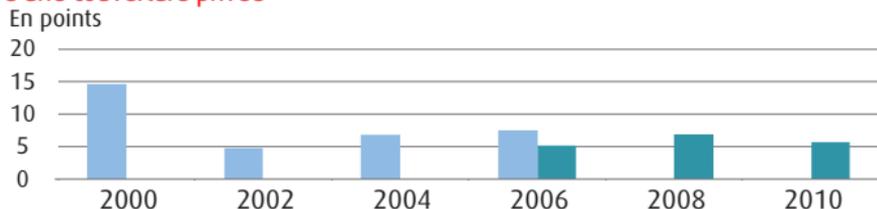
Indicateur complémentaire 723

En 2010, 16,2 % de la population métropolitaine âgée de 18 à 64 ans déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. C'est le cas de 32,6 % des individus non couverts par une complémentaire. À structures d'âges et sexes comparables, les bénéficiaires de la CMU Complémentaire (CMU-C) sont 20,4 % à renoncer, quand ceux protégés par une couverture privée sont 14,7 %. L'écart entre ces deux taux semble se stabiliser entre 5 et 7 points depuis la mise en place de la CMU-C en 2000.

Proportion d'individus renonçant aux soins de santé pour raisons financières par type de couverture



Écart entre bénéficiaires de la CMU complémentaire et bénéficiaires d'une couverture privée



Champ : Personnes âgées de 18 à 64 ans, en ménage ordinaire, en France métropolitaine. Les taux sont standardisés sur la structure par âge et par sexe de la population générale.

Note : Une modification du questionnaire entre 2002 et 2004 ne permet pas d'interpréter l'évolution entre ces deux dates. À partir de 2006, un sur échantillonnage dans l'enquête des bénéficiaires de la CMUC induit une rupture dans la série écart CMUC/couverture privée.

Source : Enquêtes santé et protection sociale 2010, calculs Drees.



Enjeux

L'enjeu est d'assurer l'accès à des soins de qualité pour tous, notamment des plus défavorisés et des plus vulnérables. L'indicateur retenu permet de mesurer l'inégalité d'accès aux soins entre la grande majorité de la population (89,5 %) qui possède une couverture privée et la fraction de la population bénéficiant de la CMU-C (5,7 %) marquée par un niveau de vie modeste et des caractéristiques sociales pouvant influencer le recours aux soins (surreprésentation des PCS défavorisées et des familles monoparentales).

Analyse

En 2010, 16,2 % de la population métropolitaine âgée de 18 à 64 ans déclare avoir renoncé à certains soins pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois. L'absence de couverture par une complémentaire maladie est le principal facteur lié au renoncement : 33 % des personnes non couvertes déclarent avoir renoncé, contre 20 % des bénéficiaires de la CMU-C et 15 % pour les bénéficiaires d'une complémentaire privée.

L'écart entre le taux de renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMU-C et celui des bénéficiaires d'une assurance complémentaire privée âgés de 18 à 64 ans est de 5,7 points en 2010 (après standardisation des taux sur la structure par âge et par sexe). Après une très forte diminution entre 2000 et 2002, suite à la mise en place de la CMU-C, cet écart semble se stabiliser sur la période 2002-2010 à un niveau plus faible – de l'ordre de 5 à 7 points selon les années. La persistance de cet écart s'explique par les caractéristiques socio-économiques (faibles revenus, chômage fréquent, surreprésentation des ouvriers et des employés) et démographiques (surreprésentation des familles monoparentales) des bénéficiaires de la CMU-C.

Pour en savoir plus

- <http://www.drees.sante.gouv.fr/le-renoncement-aux-soins,10931.html> (Actes du colloque « Renoncement aux soins » du 22 novembre 2011 publiés par la Drees)
- <http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/BiblioResumeEtSommaire/2012/Rapport1886.htm> (Enquête sur la santé et la protection sociale 2010 (rapport 2012) réalisée par l'Irdes)

Taux de décès par suicide

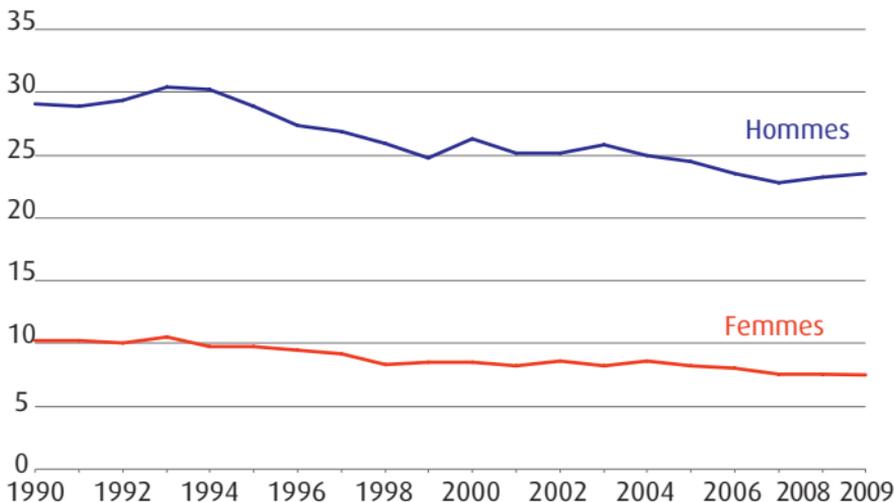
Indicateur complémentaire 724

Près de 10 500 décès par suicide ont été enregistrés en France métropolitaine en 2009. Avec un taux standardisé global de 15 pour 100 000 habitants, la France se situe dans le groupe des pays à fréquence élevée de suicide (moyenne 10,2 pour 100 000 habitants dans l'UE à 27).

Les taux de décès par suicide ont diminué d'environ 20 % entre 1990 et 2009, ce qui représente une baisse du nombre de suicides de 8 %.

Taux de décès par suicide

Pour 100 000 habitants



Note : Taux de décès pour 100 000 habitants, standardisés par âge (selon population d'Eurostat, IARC 1976). France métropolitaine.

Source : Inserm-CépiDc.



Enjeux

La réduction du nombre de suicide est un enjeu de santé publique important qui s'inscrit dans l'objectif plus large de réduction de la mortalité prématurée (mortalité survenant avant l'âge de 65 ans). Un objectif spécifique de réduction de 20 % du nombre de suicide à un horizon quinquennal est inscrit dans la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

Analyse

En 2009, 10 471 décès par suicide ont été enregistrés en France métropolitaine. Au sein de l'Europe, la France se situe dans le groupe des pays à fréquence élevée de suicide avec un taux standardisé global de 14,9 pour 100 000 habitants, soit nettement au-dessus de la moyenne de l'Union européenne (10,2 pour 100 000 habitants). Les comparaisons internationales posent toutefois des difficultés du fait de différences éventuelles dans la qualité et l'exhaustivité des déclarations.

Le taux de suicide a baissé de près de 10 % depuis 2000 et de 21 % depuis 1990, mais il a diminué trois fois moins vite que l'ensemble des morts violentes. Cette diminution concerne davantage les populations âgées que les jeunes.

La population masculine est la plus touchée par le suicide (environ 75 %). Le taux de suicide augmente avec l'âge, plus fortement pour les hommes que pour les femmes. Les taux de décès par suicide les plus élevés sont le fait des veufs et des divorcés.

Sur l'ensemble des suicides, 10 % surviennent entre 25 et 34 ans. À cet âge, les suicides constituent la première cause de mortalité pour les hommes (24 % des décès), et la deuxième pour les femmes (16 % des décès), derrière les tumeurs. Les disparités régionales de mortalité par suicide sont marquées : les régions de l'Ouest et du Nord sont très nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Pour en savoir plus

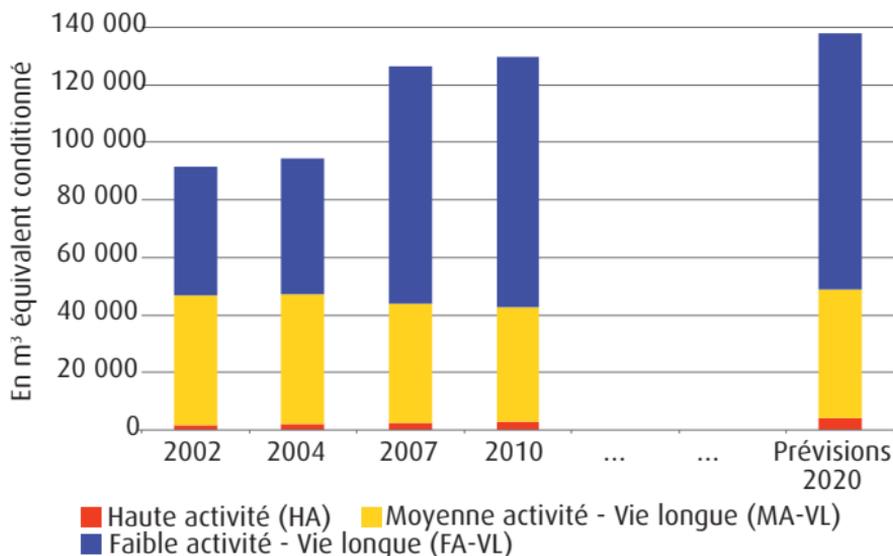
- <http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr/>
- http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/esp2011_79_traumatismes_obj92.pdf
- http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/92_suicides.pdf
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators>

Déchets radioactifs

Indicateur complémentaire 725

Fin 2010, le volume des déchets radioactifs s'élève à 1,3 million de m³. Les déchets de haute activité représentent 0,2 % des volumes mais 96 % de la radioactivité. Le secteur de l'industrie électronucléaire est le principal producteur de déchets radioactifs. Alors que les déchets de très faible activité et/ou à vie courte sont stockés pendant la durée nécessaire à leur décroissance radioactive, les déchets à vie longue et/ou haute activité sont entreposés dans l'attente de centres de stockage adaptés.

Stocks de déchets radioactifs à vie longue



Note : Ces stocks de déchets radioactifs n'incluent pas les « matières radioactives » (loi n° 2006-739 du 28 juin 2006), ni certains déchets couverts par le secret défense.

Source : SOEs, d'après Andra (inventaire, éditions 2004, 2006, 2009, 2012).



Enjeux

Certaines activités économiques utilisent les propriétés de la radioactivité et produisent des déchets radioactifs. Ces déchets contiennent des substances qui émettent des rayonnements dangereux pour l'homme et l'environnement. Ils doivent donc être gérés de manière spécifique afin de ne pas exposer l'homme ou les milieux naturels à ces risques.

Analyse

En France, la majorité des déchets radioactifs provient de l'industrie électronucléaire et des activités du Commissariat à l'énergie atomique. D'autres secteurs d'activités produisent également ces déchets, comme la recherche, la médecine, la défense.

Les déchets radioactifs à vie courte et/ou de très faible activité, qui représentent 90 % des volumes, sont principalement stockés dans des centres de stockage de surface pour la durée nécessaire à leur décroissance radioactive.

Les déchets radioactifs à vie longue et/ou de haute activité sont entreposés dans des installations spécifiques dans l'attente de la définition de centres de stockage adaptés. Parmi eux, les déchets de haute activité représentent 0,2 % des volumes mais 96 % du niveau de radioactivité.

L'ajout des volumes produits entre 2007 et 2010 explique l'augmentation du stock de déchets radioactifs, et notamment celle des déchets à vie longue et haute activité. L'optimisation du volume de conditionnement des stocks existants et l'orientation de certains déchets vers la filière faible activité à vie longue ont entraîné une diminution des stocks de déchets de moyenne activité à vie longue.

Les volumes prévisionnels de déchets radioactifs s'élèvent en 2020 à 1,9 million de m³.

Pour en savoir plus

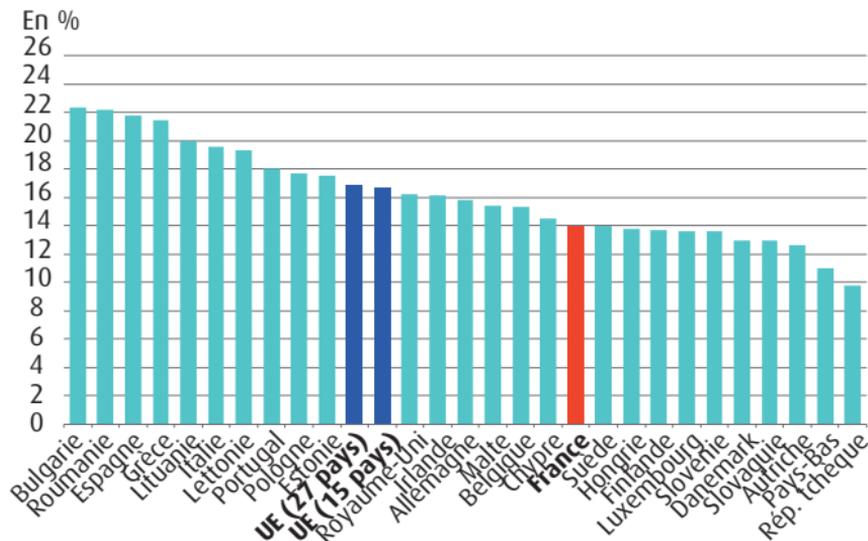
- <http://www.andra.fr/>
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr> > rubrique Énergies, Air et climat > Énergies > Nucléaire > Démantèlement et déchets radioactifs

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux

Indicateur phare 811

En 2010, 14,1 % des personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 964 euros par mois. Cette proportion est en hausse de 0,6 point par rapport à 2009. La moyenne européenne se situe à 16,9 % en 2010.

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux en 2010



Source : Eurostat, taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux, source EU-SILC (2010 est l'année de perception des revenus).



Enjeux

Si le Revenu national permet d'évaluer la prospérité économique moyenne, il ne renseigne pas sur la façon dont cette prospérité est partagée entre les individus. Pour appréhender l'objectif de cohésion sociale, central dans le concept de développement durable, il faut également prendre en compte les inégalités de revenus et, en amont, les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. Le principal indicateur mobilisé à cet effet est le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Analyse

La pauvreté monétaire ainsi définie touche 14,1 % des personnes en France en 2010, d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ces personnes vivent avec un niveau de vie inférieur à 964 euros par mois. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus. Il poursuit en 2010 la hausse entamée en 2009 (+0,5 point) pour atteindre son plus haut niveau depuis 1997. La pauvreté affecte presque 32 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale.

D'après la source européenne sur les ressources et conditions de vie (SILC-SRCV), la moyenne européenne du taux de pauvreté monétaire en 2009 se situe à 16,4 %, avec des écarts importants entre pays : 10 % aux Pays-Bas et 12 % en Autriche, contre près de 20 % en Grèce et 21 % en Espagne par exemple. Les pays Baltes, la Bulgarie et la Roumanie sont les plus touchés.

Pour en savoir plus

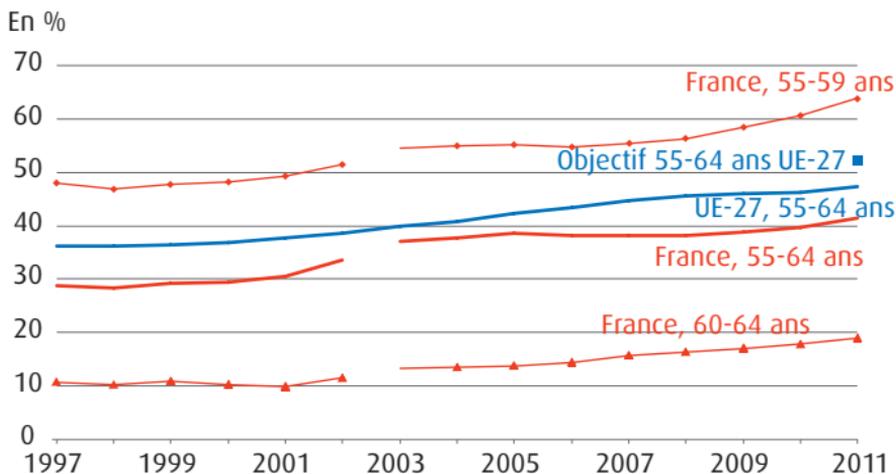
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1412, Les niveaux de vie en 2010, Insee première n° 1412, septembre 2012
- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Dossier > Inégalités sociales
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale

Taux d'emploi des seniors

Indicateur phare 812

En 2011, 41,5 % des personnes âgées de 55 à 64 ans sont en emploi. Bien que ce taux d'emploi augmente, il reste inférieur à celui de l'UE à 27 (47,4 %) et en dessous de l'objectif de 50 % qui avait été fixé par la stratégie de Lisbonne pour 2010.

Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 59 ans, de 55 à 64 ans et de 60 à 64 ans



Note : Rupture entre 2002 et 2003 pour les séries françaises, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi – Eurostat, Labor Force Survey, indicateurs de développement durable.



Enjeux

L'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour limiter l'exclusion de ces personnes du marché du travail. L'objectif de l'UE inscrit dans la stratégie de Lisbonne fixait un taux d'emploi de 50 % à l'horizon de 2010.

Analyse

En 2011, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est de 41,5 % en France. Il est de 47,4 % dans l'UE-27, alors que l'objectif de l'UE comme celui de la France était d'atteindre 50 % en 2010. Une augmentation sensible de ce taux a toutefois eu lieu depuis 2000. Cette augmentation s'accélère en 2011 avec une hausse de plus de 3 points.

La différence demeure grande entre le taux d'emploi des 55-59 ans qui se situe à 64 % en 2010 et celui des 60-64 ans qui est de 18,9 %.

Pour en savoir plus

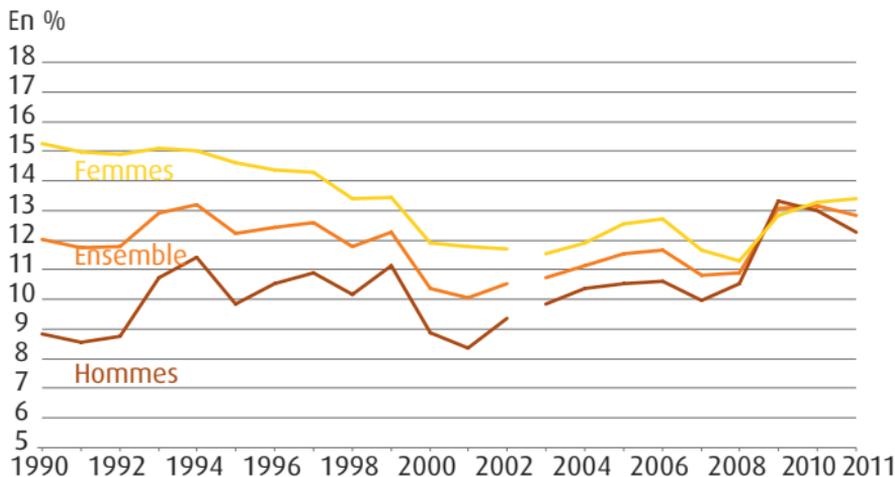
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi > Emploi-Population active
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Changement démographique
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>, rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares, étude n° 049 de juillet 2011

Part des jeunes hors emploi et hors formation

Indicateur phare 813

En 2011, 12,8 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi et ne suivent pas de formation. Cette proportion est stable depuis 2009, après avoir augmenté nettement entre 2008 et 2009 pour retrouver son niveau du milieu des années 90.

Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation



Note : Rupture de séries en 2003. Les calculs sont faits en prenant l'âge en fin d'année.

Source : Insee, enquête Emploi trimestrielle depuis 2003 et antérieurement enquête Emploi annuelle, France métropolitaine.



Enjeux

L'accès des jeunes à l'emploi et à la formation est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Cette insertion contribue au développement du capital humain et à sa mobilisation pour le développement à venir.

Analyse

La part des jeunes de 16-25 ans qui sont soit au chômage soit inactifs sans avoir suivi récemment de formation, même courte, est un indicateur des difficultés d'insertion des jeunes et de l'absence de perspectives qui peut les marginaliser.

En 2011, 12,8 % des jeunes sont dans cette situation. Après l'augmentation de 2 points entre 2008 et 2009, la proportion de jeunes de 16-25 ans au chômage et inactifs s'est stabilisée à ce haut niveau qui n'avait plus été atteint depuis 1994. Cette évolution est à mettre en lien avec la crise économique.

Les jeunes femmes sont un peu plus exposées à ce type de situation que les jeunes hommes : en 2011, elles sont 13,4 % hors emploi et hors formation contre 12,3 %. L'écart s'est régulièrement réduit : il était de 6,4 points en 1990, mais tend cependant à augmenter sur le très court terme, entre 2010 et 2011 (0,3 point à 1,1 point).

Pour en savoir plus

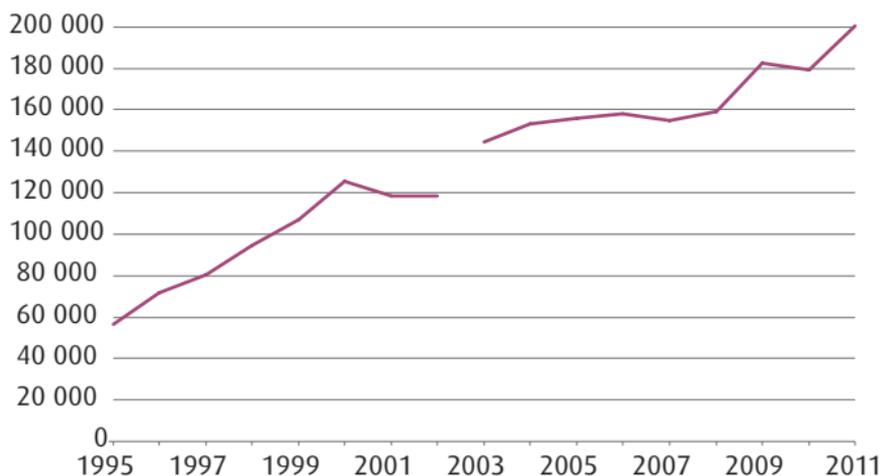
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>, rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares

Nombre de ménages surendettés

Indicateur secondaire 821

Alors que le nombre de dossiers de surendettement déposés et recevables s'était stabilisé en 2010 (-1,8 %), il connaît une nouvelle augmentation en 2011 (+11,5 %). En prenant en compte la forte hausse enregistrée en 2009 (+15,1 %) le nombre de dossiers déposés et recevables a augmenté de 26 % depuis 2008 sous l'effet de la crise économique.

Nombre de dossiers de surendettement déposés et recevables



Champ : France métropolitaine.

Note : Le dispositif a été modifié à trois reprises : 1995, 1998 et 2003. La rupture introduite par la loi 2003-710 du 1^{er} août 2003 dite « loi Borloo » a entraîné des modifications d'envergure et un pic en 2003. Par ailleurs, la série [1995-2002] ne prend pas en compte les dossiers jugés recevables après recours devant la commission alors que la série débutant en 2003 les comptabilise. Pour information, en 2011, sur les 202 971 dossiers jugés recevables, 2 583 font suite à un recours. Les données de la série [2003-2011] ont été révisées en 2012.

Source : Banque de France.



Enjeux

Le surendettement est un facteur de risque de pauvreté et d'exclusion sociale pour les populations les plus fragiles au regard de leur situation financière et sociale. Des politiques sont mises en œuvre visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence pouvant conduire à ces situations d'exclusion.

Analyse

En 2011, le nombre de dossiers déposés et recevables devant les commissions de surendettement augmente fortement (+11,5 %) après la stabilisation de 2010 (-1,8 %). Par ailleurs, le recours à la procédure de rétablissement personnel, solution retenue lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, est en nette progression (+35 % depuis 2010) et représente, en 2011, 28,7 % des dossiers recevables. Au quatrième trimestre 2011, 9,3 dettes sont recensées, en moyenne, par dossier recevable. Le niveau d'endettement observé en moyenne pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à près de 36 800 euros. En 2011, l'endettement se compose pour 83,6 % de dettes financières ; pour 8,9 % d'arriérés de charges courantes ; et pour 7,5 % d'autres dettes.

En 2010, la population des surendettés se caractérise par la prédominance de personnes vivant seules (65 %) et n'ayant pas de personnes à charge (53 %). Ce constat est à rapprocher de l'analyse des causes du surendettement qui révèle que 23 % des dépôts de dossiers sont dus à des difficultés familiales (séparation, divorce, décès d'un membre de la famille) impliquant une diminution des ressources. Les personnes surendettées sont également de plus en plus souvent locataires (80 % contre 75 % en 2001) et de moins en moins propriétaires. Enfin la majorité des personnes surendettées (54 %) dispose de ressources inférieures ou égales au SMIC. 26 % sont au chômage et 24 % sont sans activité.

Pour en savoir plus

- http://www.banque-france.fr/fr/instit/telechar/services/enquete_typo2010_surendettement.pdf (Enquête typologique 2010 sur le surendettement, mars 2011)
- <http://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement/barometre-du-surendettement.html> (Statistiques des commissions de surendettement de 1990 à 2011)

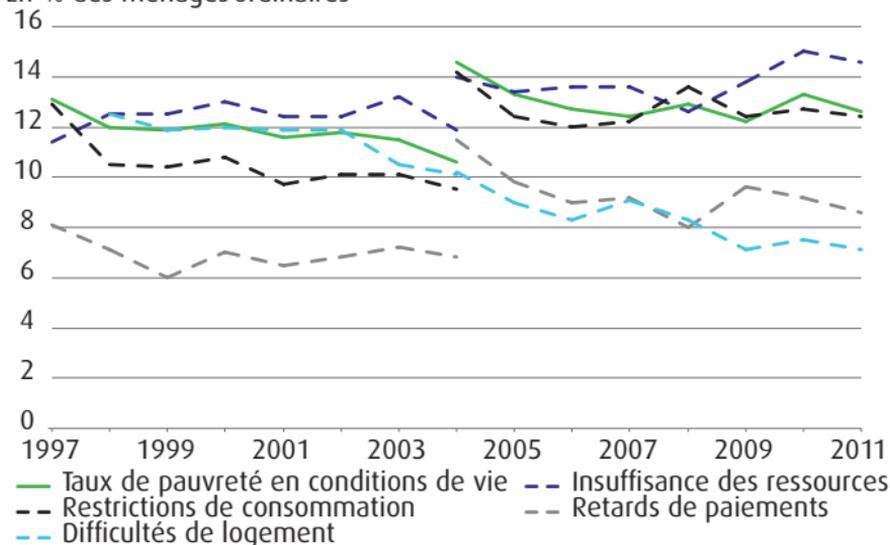
Pauvreté en conditions de vie

Indicateur complémentaire 822

Après la forte hausse observée en 2010, la pauvreté en conditions de vie est en baisse en 2011, s'établissant à 12,6 % des ménages. Le niveau reste cependant supérieur à celui de 2009. Au total 14,6 % des ménages pâtissent d'une insuffisance de ressources, 12,4 % connaissent des restrictions de consommation, 8,6 % des retards de paiement, et 7,1 % subissent de mauvaises conditions de logement. Les familles monoparentales, les couples avec trois enfants ou plus, les ménages dont la personne de référence est jeune ou au chômage sont plus exposés à ce type de pauvreté.

Taux de pauvreté en conditions de vie en France métropolitaine

En % des ménages ordinaires



Source : Insee, dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages) depuis 2004, Enquêtes EPCV (Enquêtes permanentes sur les conditions de vie) de 1997 à 2004, France métropolitaine.



Enjeux

La pauvreté en conditions de vie complète l'appréhension de la pauvreté par la seule approche monétaire. Elle mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi les 27 répertoriées. Ces restrictions, qui peuvent être regroupées en 4 domaines (consommation, insuffisance de ressources, retards de paiement, difficultés de logement), nuisent à la cohésion sociale ou vont à l'encontre de l'accès à des services essentiels ou à une égalité des chances. Sa réduction vise à une amélioration des conditions de vie des plus démunis.

Analyse

Après la forte hausse de 2010, l'année 2011 marque un recul et l'indicateur de pauvreté en conditions de vie s'établit à 12,6 % des ménages métropolitains, en baisse de 0,7 point par rapport à 2010. La part des ménages devant faire face à des problèmes de logement, orientée tendanciellement à la baisse, concerne 7,1 % des ménages, retrouvant ainsi son niveau de 2009. La part des ménages devant faire face à l'insuffisance des ressources, même si elle reste à un niveau tendanciellement haut, est en légère baisse par rapport à 2010 et s'élève à 14,6 %. Celle des ménages pâtissant de restrictions de consommation est pratiquement stable depuis 2009 à 12,4 %. La part des ménages touchés par les retards de paiement continue de diminuer depuis 2010, atteignant 8,6 %, après avoir connu une forte augmentation en 2009.

La pauvreté en conditions de vie affecte davantage les familles monoparentales (29,5 % d'entre elles) et les couples avec trois enfants (15,6 % d'entre eux). En 2011, elle continue de frapper davantage les ménages dont la personne de référence est jeune (13,5 % des moins de 25 ans mais surtout 15,4 % des 25-44 ans) et les personnes peu ou pas diplômées. Si l'emploi n'est pas une garantie absolue pour échapper à cette situation, le chômage augmente le risque de façon très nette : près d'un chômeur sur deux est touché.

Pour en savoir plus

• <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Conditions de vie

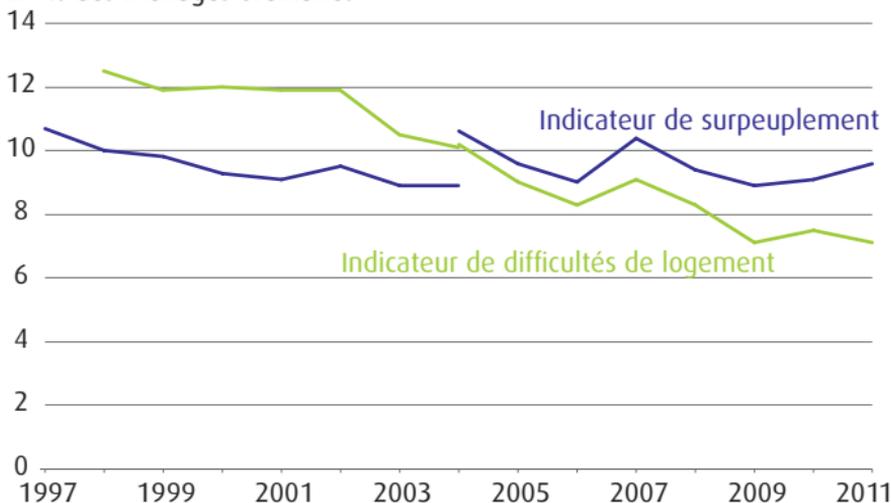
Difficultés de logement dont surpeuplement

Indicateur complémentaire 823

7,1 % des ménages ordinaires connaissent en 2011 au moins trois difficultés concernant leur logement sur les neuf répertoriées. Les personnes seules et les familles monoparentales sont davantage touchées. L'indicateur est orienté tendanciellement à la baisse depuis plus de dix ans. En revanche, en 2011, 9,6 % des ménages sont en situation de surpeuplement, en hausse depuis 2009. Les familles de trois enfants et plus et les familles monoparentales sont proportionnellement davantage concernées.

Indicateur de difficultés de logement et de surpeuplement

En % des ménages ordinaires



Note : L'indicateur s'entend hors absence de logement ou hors absence de logement de fortune.

Source : Insee dispositif SRCV, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages avec pondérations transversales, depuis 2004 ; Enquêtes EPCV (Enquêtes permanentes sur les conditions de vie) de 1997 à 2004, France métropolitaine.



Enjeux

Les difficultés de logement en général et le surpeuplement plus spécifiquement peuvent être considérés comme un type de pauvreté en conditions de vie qui ne répond pas à l'objectif de cohésion sociale et d'accès pour tous aux services essentiels ; de telles conditions nuisent aussi à l'égalité des chances.

Analyse

En 2011, 7,1 % des ménages connaissent au moins trois difficultés concernant leur logement sur les neuf répertoriées : privation, 1) d'eau chaude, 2) de toilettes, 3) de salle de bains à l'intérieur du logement, 4) de système de chauffage central ou électrique ; 5) surpeuplement objectif ; opinion défavorable des ménages sur 6) l'humidité, 7) le bruit, 8) la taille de leur logement, 9) la difficulté à le chauffer. La baisse par rapport à 2010, de 0,4 point, confirme la tendance observée depuis 1998 en dépit des hausses observées en 2007 et 2010. Ces difficultés de logement touchent davantage les personnes seules (8,5 % d'entre elles) et les familles monoparentales (11,1 % d'entre elles).

La part des logements surpeuplés confirme sa hausse entamée en 2010 en s'établissant à 9,6 % des ménages, soit le plus haut niveau depuis 2008. Les ménages en situation de surpeuplement sont relativement plus nombreux parmi les familles monoparentales (17,2 % d'entre elles) ou les couples avec trois enfants (12 % d'entre eux).

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Conditions de vie

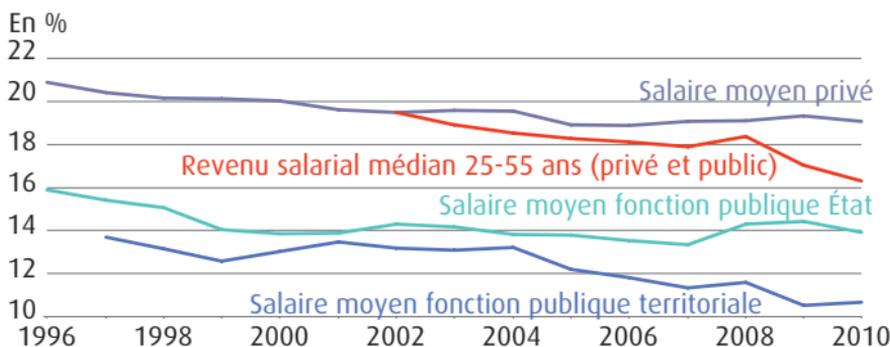
Écart de revenu salarial et de salaire hommes-femmes

Indicateur complémentaire 824

En se centrant sur les 25-55 ans pour éviter les situations complexes de début et fin de carrière, l'écart de revenu salarial entre hommes et femmes est de 16,3 % au bénéfice des hommes en 2010 dans l'ensemble du secteur privé et de la fonction publique d'État. Il a diminué de 3,2 points depuis 2002. Cet indicateur intègre les différences de temps de travail.

En 2010, l'écart de salaire moyen en équivalent temps plein (EQTP) entre hommes et femmes est de 19,1 % en 2010 pour les salariés du secteur privé et des entreprises publiques et de 13,9 % dans la fonction publique d'État. Depuis 1996, la diminution est respectivement de 2,6 points et 1,8 point.

Écart de revenu salarial et de salaire hommes-femmes



Champ : Salariés du secteur privé et des entreprises publiques et agents des collectivités territoriales, France ; agents des services civils de l'État, France métropolitaine jusqu'en 2008, France depuis 2009. Pour les 3 populations : temps complet jusqu'en 2008 ; EQTP depuis 2009.

Note : En 2010, le revenu salarial médian des femmes salariées âgées de 25-54 ans est inférieur de 16,3 % à celui des hommes de la même catégorie. Dans le secteur privé et entreprises publiques, le salaire moyen des femmes est inférieur de 19,1 % à celui des hommes.

Source : Secteur privé = DADS (exploitation au 1/25 jusqu'en 2001 pour l'ensemble des secteurs, au 1/12 à partir de 2002) - FPT = DADS (complet) jusqu'en 2008 ; SIASP depuis 2009 - FPE = fichiers de paie des agents de l'État jusqu'en 2009 ; SIASP depuis 2010, Insee.



Enjeux

La stratégie nationale de développement durable est axée sur le renforcement de la cohésion sociale et l'accès (ou le retour) au marché du travail, la réduction des inégalités territoriales, le développement de la solidarité intergénérationnelle, l'accès des personnes au savoir, au logement, aux transports, à la protection sociale. L'indicateur sur les écarts de salaires hommes-femmes permet d'éclairer un aspect important de l'enjeu majeur d'égalité des chances.

Analyse

En se centrant sur les 25-55 ans, pour éviter les situations complexes de début et fin de carrière, l'écart entre le revenu salarial des hommes et celui des femmes, calculé sur l'ensemble des salariés du secteur privé et semi public et de la fonction publique d'État, est de 16,3 % en 2010. Le revenu salarial médian des hommes de 25-55 ans est en effet de 20 660 € et celui des femmes de 17 290 €. L'écart entre hommes et femmes a diminué de 3,2 points depuis 2002. Dans le secteur privé et des entreprises publiques, l'écart de salaire moyen en équivalent temps plein (EQTP) entre hommes et femmes est de 19,1 % en 2010 au bénéfice des hommes. Il a diminué de 1,8 point depuis 1996. Il est structurellement plus faible dans la fonction publique : 13,9 % dans la fonction publique d'État, 10,7 % dans la fonction publique territoriale. Il a aussi connu une diminution un peu plus rapide (2 points depuis 1996 dans la fonction publique d'État). Dans les comparaisons européennes sur les indicateurs de développement durable, c'est le taux de salaire horaire qui est privilégié (enquête structure des salaires - champ : ensemble des activités hors secteur agricole). L'écart de rémunération est alors estimé à 16,0 % en France contre 16,4 % pour l'UE 27. Il est de 19,5 % au Royaume-Uni, 23,1 % en Allemagne et apparaît très faible en Italie, traduisant probablement pour ce pays une approche plus théorique que réelle.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Dossier inégalités sociales)

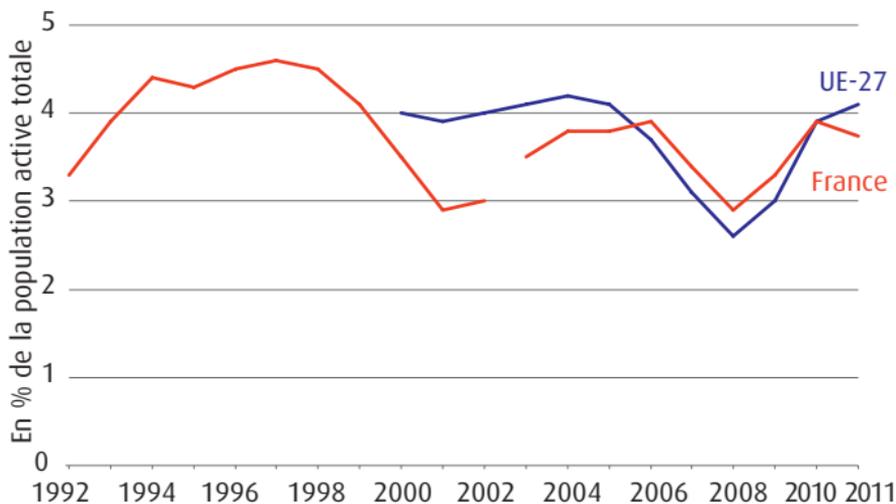
Taux de chômage de longue durée

Indicateur complémentaire 825

En 2011, 3,7 % des actifs en France sont au chômage depuis un an ou plus. L'Union européenne à 27 connaît un taux moyen de chômage de longue durée légèrement supérieur, mais avec de grandes variations selon les pays.

Les fluctuations en fonction des cycles conjoncturels sont importantes. Elles ont représenté plus de 1 point de taux de chômage, à la hausse entre 1992 et 1997 et à la baisse entre 1997 et 2001. Le taux de chômage de longue durée augmente depuis 2008, en lien avec la récession. Il a connu une inflexion à la baisse entre 2010 et 2011.

Taux de chômage de longue durée



Source : Eurostat (LFS) et Insee (enquête Emploi trimestrielle depuis 2003, enquête Emploi annuelle antérieurement).



Enjeux

La lutte contre les exclusions doit permettre à chaque citoyen d'accéder à l'emploi. Faciliter le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée est un élément déterminant de leur insertion sociale et de la valorisation des ressources humaines.

Analyse

En 2011, 3,7 % des actifs en France sont au chômage depuis un an ou plus. Ce taux de chômage longue durée est légèrement inférieur à la moyenne de l'Union européenne à 27. Il a baissé légèrement en France en 2011 (- 0,2 point) alors qu'il continuait de progresser dans l'Union européenne à 27 (+ 0,2 point).

En Europe, les résultats sont très dispersés. Les pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède), les Pays-Bas, l'Autriche et le Luxembourg ont des taux de chômage longue durée très bas, inférieurs à 1,8 %. À l'inverse, les Pays baltes (entre 8 et 8,5 %), l'Irlande (8,6 %), la Grèce (8,8 %), l'Espagne (9,0 %) et la Slovaquie (9,2 %) ont des taux élevés.

Les fluctuations en fonction des cycles conjoncturels sont importantes. Elles ont représenté plus de 1 point de taux de chômage, à la hausse entre 1992 et 1997 et à la baisse entre 1997 et 2001.

Le chômage de longue durée concerne davantage les travailleurs de plus de 50 ans (plus d'un chômeur sur deux dans cette classe d'âge).

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Population Emploi
- www.travail-solidarite.gouv.fr, rubrique Études et recherche de la Dares et de la Drees
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/social>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale

Poids de la dette des différents agents économiques

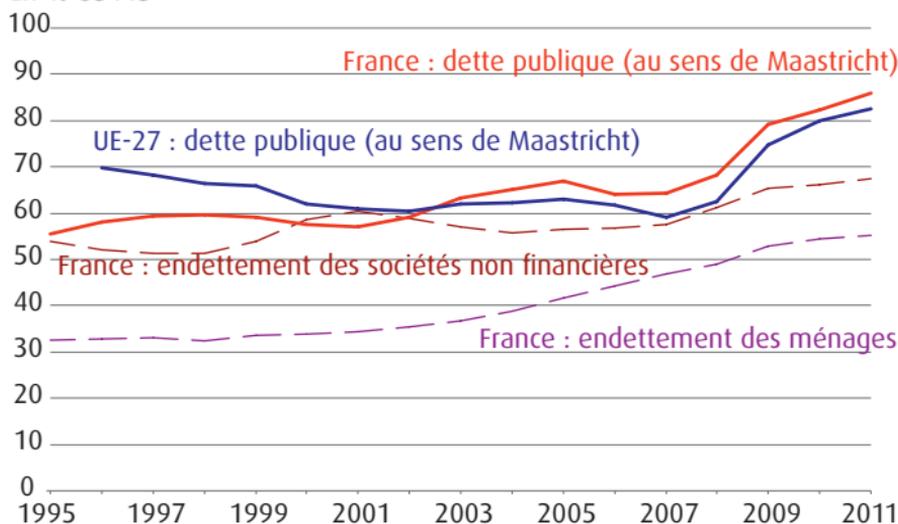
Indicateur complémentaire 826

À partir de 2003, le poids de la dette publique de la France par rapport au PIB a dépassé la barre des 60 % correspondant aux critères de convergence du traité de Maastricht. Situé autour de 70 % entre 2006 et 2008, il s'élève à 86 % fin 2011 (contre 82,5 % dans l'Union européenne).

L'endettement des sociétés non financières, très cyclique, progresse à un rythme ralenti depuis 2009 : son poids dans le PIB s'affiche à 67,4 % du PIB à la fin de l'année 2011. Le taux d'endettement des ménages continue de progresser, pour atteindre 55,3 % du PIB fin 2011.

Endettement des agents économiques

En % du PIB



Source : Eurostat et Insee comptes nationaux pour la France.



Enjeux

La dette publique correspond à une part des engagements financiers pris au nom des générations futures, engagements qui peuvent peser sur leur capacité à répondre à leurs besoins. Les critères de convergence de Maastricht limitent le poids de cette dette à 60 % du PIB pour assurer une certaine stabilité à long terme mais autorisent des dépassements exceptionnels et temporaires.

Le poids de l'endettement des autres agents non financiers – sociétés non financières, ménages – rapporté au PIB donne une mesure comparable des engagements financiers qui peuvent parallèlement peser sur eux.

Analyse

Après une forte hausse dans la majeure partie des années 1990, le poids de la dette publique de la France (au sens du traité de Maastricht) par rapport au PIB a dépassé la barre des 60 % à partir de 2003 et augmenté sensiblement. Après un repli passager en 2006-2007, le poids de l'endettement s'est fortement accru avec la récession 2009 : il se situe à 86 % du PIB fin 2011. L'Allemagne est également au-dessus de la barre des 60 % depuis 2002, mais le poids de la dette publique a baissé entre fin 2010 et fin 2011 (-1,8 point, à 81,2 %). Inversement, la part de la dette publique dans le PIB s'est fortement accrue en Grèce (+20,3 points en un an, à 165,3 % fin 2011), en Irlande (+15,7 points à 108,2 %) et au Portugal (+14,5 points, à 107,8 %). Au total le poids de la dette publique dans l'UE à 27 a fortement progressé depuis 2007 (plus de 20 points), pour atteindre 82,5 % du PIB fin 2011.

Suite à la récession de 2009, l'endettement des sociétés non financières (encours d'emprunts bancaires et titres de créance négociable) continue de progresser mais à un rythme plus modéré : fin 2011, leur taux d'endettement représente 67,4 % du PIB. L'endettement des ménages (encours d'emprunts bancaires) a crû fortement depuis 2000 : il atteint 55,3 % du PIB fin 2011 (soit 83,5 % de leur revenu disponible brut) contre 33,8 % en 2000. Compte tenu de la forte hausse du prix de l'immobilier sur la période 2002-2006, les ménages se sont fortement endettés pour financer leurs acquisitions immobilières. En 2010 et 2011, l'endettement des ménages croît toutefois de façon plus modérée (respectivement +1,6 et +0,8 points de PIB, contre +3,9 points en 2009).

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>
- <http://www.insee.fr> (thème comptes nationaux - finances publiques)

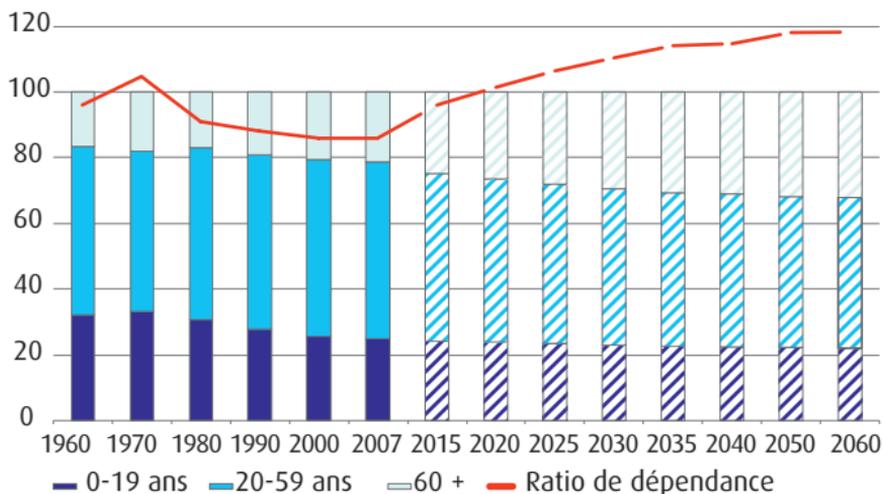
Structure par grandes classes d'âge de la population

Indicateur complémentaire 827

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, une personne sur trois aura plus de 60 ans en 2060 en France métropolitaine. Jusqu'en 2035, aucune variante démographique ne remet en cause la forte augmentation des plus de 60 ans dans la population. Le nombre de personnes d'« âge inactif » (de moins de 20 ans ou de plus de 60 ans) pour 100 personnes d'« âge actif » (compris entre 20 et 59 ans) passera de 86 en 2007 à 114 en 2035 pour atteindre 118 en 2060.

Évolution de la structure de la population de la France métropolitaine

En %



Note : Le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes d'« âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 20 ans ou de plus de 60 ans) pour 100 personnes d'« âge actif » (compris entre 20 et 59 ans).
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil jusqu'en 2007 et projection de la population 2007-2060, scénario central.



Enjeux

La structure de la population sert à donner une image :

- des déséquilibres éventuels qui peuvent influencer sur le dynamisme du pays et ses capacités d'innovation ;
- de la charge qui peut peser sur la population en âge d'être active pour assurer l'éducation des plus jeunes et les conditions de vie des plus âgés.

Analyse

Si les tendances démographiques récentes se maintiennent, une personne sur trois aura plus de 60 ans en 2060. Aucune variante démographique ne remet en cause la forte augmentation des plus de 60 ans jusqu'en 2035. Après 2035, la part des plus de 60 ans progresse plus modérément, à un rythme plus sensible aux évolutions démographiques. Le taux de dépendance démographique augmente fortement. En 2007, il y avait 86 personnes d' « âge inactif » pour 100 personnes d'âge actif ; il y en aurait 114 pour 100 en 2035 selon le scénario central puis 118 en 2060. Alors que la part des moins de 20 ans baissera légèrement d'ici 2060, passant de 25 % en 2007 à 22 % en 2060, la part des plus de 75 ans augmentera régulièrement pour presque doubler sur la même période (8,5 à 16,2 %).

On observe également un vieillissement de la population au sein de l'Union européenne. Selon le « scénario de convergence » EUROPOP2010 d'Eurostat basé sur l'hypothèse de convergence à long terme de la fécondité, de l'espérance de vie et du solde migratoire entre les États membres, la population âgée de 65 ans et plus devrait passer de 10,4 % en 2010 à 29,5 % en 2060. Les variations sont différentes selon les pays (Irlande 22 % en 2060 et 32 % en Allemagne). En 2060, 12 % de la population européenne aura plus de 80 ans. En 2060, on comptera deux personnes âgées de 15 à 64 ans pour une personne de 65 ans ou plus, contre quatre personnes de 15 à 64 ans pour une personne de 65 ans ou plus en 2010.

Pour en savoir plus

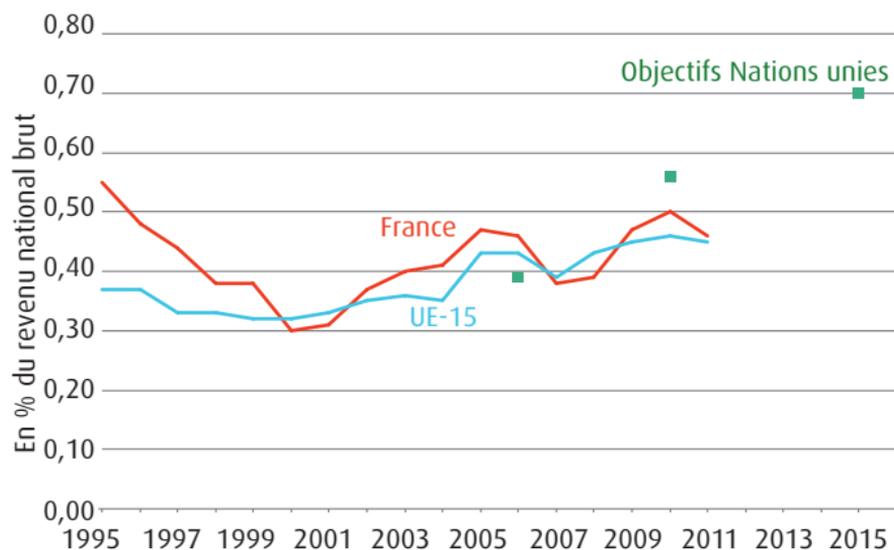
- <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1320/ip1320.pdf> Insee première n° 1320
- http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-11-023/EN/KS-SF-11-023-EN.PDF

Aide publique au développement

Indicateur phare 911

En 2011, la France a consacré 0,46 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Comme dans l'Union européenne, ce niveau recule en 2011. En 2000, dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire », les pays européens ont pris l'engagement auprès des Nations unies d'atteindre 0,7 % en 2015.

Aide publique au développement



Source : Eurostat, Indicateurs de développement durable.

Défi 9 « Défis internationaux en matière de développement durable et pauvreté dans le monde »



Enjeux

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans une réduction de la pauvreté dans le monde et une diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays à l'égard du reste du monde. L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial.

Analyse

En 2011, la France a consacré 0,46 % de son revenu national brut (RNB) pour l'aide au développement, niveau à nouveau en baisse après une progression pendant trois ans. Ce recul est similaire à celui observé dans l'UE-15 (0,45 %) et dans l'UE-27 (0,42 %), et s'explique par les contraintes budgétaires des États qui ont pesé sur les finances publiques. Les meilleurs élèves se situent en Europe du Nord : Suède, Norvège, Danemark, Luxembourg et Pays-Bas. Ce sont les seuls pays à dépasser le niveau de 0,7 % du RNB, qui était l'engagement pris pour 2015, par les pays européens en 2000, devant les Nations unies, dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire ».

Pour en savoir plus

- <http://www.oecd.org/cad> (Comité d'aide au développement de l'OCDE)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Partenariat global
- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Développement durable

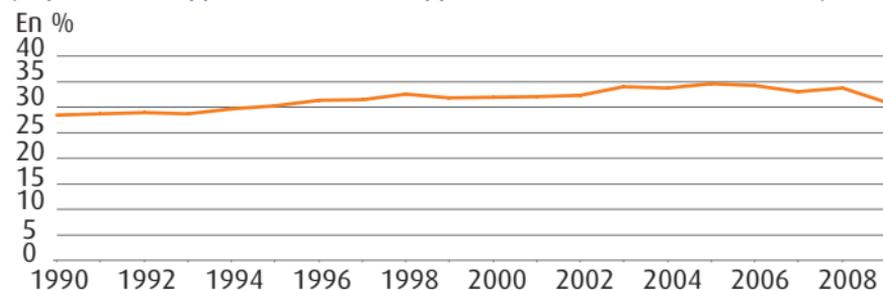
Part des importations dans le besoin en matières de l'économie, et flux indirects mobilisés par les importations

Indicateur complémentaire 921

En 2009, les importations ont répondu à 31 % du besoin apparent en matières de l'économie française. Or, ces importations mobilisent d'autres ressources à l'étranger, appelées « flux indirects », nécessaires à leur fabrication ou à leur transport. Tous matériaux confondus, l'importation d'un kg de matières et de produits génère en moyenne de 3 à 4 kg de flux indirects à l'étranger.

Dépendance aux importations

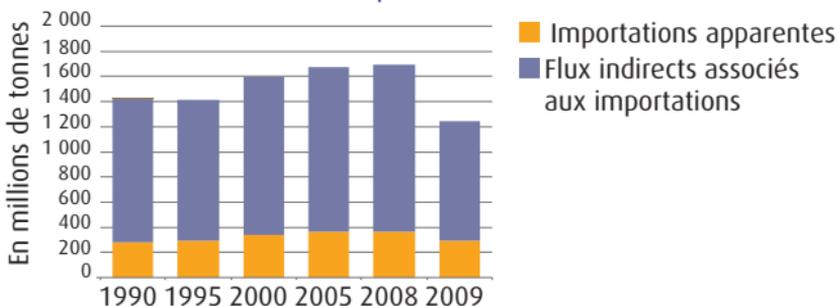
(Importations rapportées au besoin apparent en matières de l'économie)



Note : I/DMI : flux indirects importés (I) rapportés au besoin apparent en matières de l'économie (DMI : direct material input).

Source : SOeS, 2012. Dom inclus.

Flux de matières associés aux importations



Source : SOeS, 2012. Dom inclus.

Défi 9 « Défis internationaux en matière de développement durable et pauvreté dans le monde »



Enjeux

Au niveau mondial, les pressions sur les ressources – qu’elles soient renouvelables comme les forêts et les ressources agricoles, ou non renouvelables telles que le pétrole ou les métaux – se sont accrues ces dernières années. Les différentes phases de production et de consommation des ressources génèrent des impacts environnementaux variés : destruction de terres fertiles ou de forêts, consommation d’énergie, etc. Dans le cas des importations, ces pressions et impacts s’exercent d’abord à l’étranger. Dans un contexte d’économie mondialisée, une approche intégrant la dimension globale de la consommation des ressources apparaît nécessaire.

Analyse

Toutes catégories de ressources confondues, les importations permettent d’assurer en 2009 31 % du besoin apparent en matières de l’économie, contre 28 % en 1990. Dans certains cas (minerais métalliques et produits fossiles), la dépendance aux importations est aujourd’hui quasi-totale. Les pressions environnementales liées à ces importations sont ainsi exercées à l’étranger.

Les baisses constatées en 2009, tant sur la part des importations que sur les flux indirects résultent de la récession.

La prise en compte des flux indirects porte les matières mobilisées pour les importations à environ 1 250 millions de tonnes en 2009. Entre 1990 et 2009, tous matériaux confondus, l’importation d’un kg de matières et produits génère en moyenne de 3 à 4 kg de flux indirects à l’étranger.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Ressources et déchets > Gestion des ressources

Glossaire

Aide publique au développement (APD) : montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du « Comité d'aide au développement » (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Cadres

- **cadres du privé** : personnes dont la PCS commence par « 3 » dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelle (PCS) ;
- **cadres dirigeants du privé** : personnes des entreprises de plus de 500 salariés dont la PCS est égale à 371A (cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises) ou 380A (directeurs techniques des grandes entreprises) dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelle (PCS) ;
- **cadres de la fonction publique** : cadres relevant de la catégorie A de la fonction publique (article 29 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- **cadres supérieurs de la fonction publique de l'État** : ensemble des corps ou emplois fonctionnels (débouchés de la catégorie A) dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la « hors échelle B (HEB) », ou à défaut correspondant à un niveau de recrutement au moins égal au doctorat ;
- **cadres dirigeants de la fonction publique de l'État** : parmi les cadres supérieurs, ensemble des corps et emplois d'encadrement et de direction, ceux-ci incluant les emplois à la décision du gouvernement et assimilés (préfets, ambassadeurs, directeurs d'administration centrale, trésoriers payeurs généraux, etc.).

Consommation finale d'énergies renouvelables : elle est constituée d'électricité, de chaleur d'origine renouvelable et de biocarburants destinés au transport. Les données ont été comptabilisées selon le mode de calcul défini par la directive EnR 2009/28/CE. Il s'agit d'une production normalisée après lissage des variations climatiques pour l'hydraulique et l'éolien. Pour les pompes à chaleur et pour les biocarburants, sont pris en compte respectivement un seuil de performance minimale et un critère de durabilité.

Déciles de niveau de vie (D1 à D9) : seuils de niveaux de vie qui partagent les ménages en 10 sous populations d'effectifs égaux (10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % ont un niveau de vie inférieur à D2 etc.).

• Rapport inter décile : $D9/D1$:

- niveaux de vie du 1^{er} décile : niveaux de vie inférieurs à D1 ;
- niveaux de vie du dernier décile : niveaux de vie supérieurs à D9.

Dépense intérieure de recherche (DIRD) : montant des travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par l'administration (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipement nécessaire à la réalisation de travaux interne à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dettes publiques au sens de Maastricht : dette consolidée des administrations publiques qui comprennent l'État, les administrations publiques locales, les organismes divers d'administration centrale et les organismes de sécurité sociale. Par rapport au total du passif des administrations publiques au 31 décembre tel qu'il figure dans les comptes nationaux, cette définition :

- consolide la dette des administrations publiques, c'est-à-dire exclut les dettes dont le créancier appartient au champ des administrations publiques ;
- exclut certains types de dettes, essentiellement les crédits commerciaux et autres délais de paiement ;
- est évaluée en valeur nominale et non en valeur de marché comme dans les comptes nationaux.

L'indicateur sur la dette publique au sens de Maastricht rapporte cette dette au PIB en valeur.

Diplômés du supérieur : titulaires d'un diplôme Cite 5 ou 6 (ISCED 5 ou 6 en anglais) de la nomenclature internationale des diplômes.

Directive-cadre sur l'eau (DCE) : la DCE (2000/60/CE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen. Des reports de délais dûment justifiés ainsi que la définition d'objectifs moindres restent possibles dans des cas très particuliers. La loi Grenelle prévoit que la France se fixe comme objectif de ne pas recourir aux reports de délais autorisés par cette directive pour plus d'un tiers des masses d'eau.

Éco-activités : les éco-activités comprennent la production de biens ou de services concourant à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles (aussi appelés éco-produits) :

- la protection de l'environnement vise à prévenir, réduire les émissions de polluants et les autres dégradations causées à l'environnement. Cela inclut la protection de l'air, la gestion des eaux usées, des déchets et des déchets radioactifs, la réhabilitation des sols (dont l'agriculture biologique) et des masses d'eau, la lutte contre le bruit, la protection de la biodiversité et des paysages ;
- la gestion des ressources naturelles vise à diminuer les prélèvements sur les ressources naturelles (maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables, récupération, gestion durable de l'eau).

Endettement des sociétés non financières : comprend les crédits de court terme (14 % du total en 2010) et long terme (55 % du total 2010) accordés par les institutions financières, les titres de créances négociables à court terme (1 % du total 2008), les obligations et assimilés (29 % du total 2008) des sociétés non financières.

Endettement des ménages : comprend les crédits de court terme (3,5 % du total en 2010) et long terme (96,5 % du total 2010) accordés par les institutions financières aux ménages.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne, autrement dit âge moyen au décès, d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge de la population.

Espérance de vie « en bonne santé » à la naissance : nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre à la naissance. Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités.

Gaz à effet de serre (les 6 GES du panier de Kyoto) : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hexafluorure de soufre (SF₆), hydrocarbures (HFC) et perfluocarbuures (PFC).

Indicateur conjoncturel de fécondité (ou somme des naissances réduites) : nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité à chaque âge observés l'année considérée, demeuraient inchangés. Il est égal à la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée.

Jeunes hors emploi et hors formation : jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, ont fini leurs études initiales et n'ont pas repris de cours ou une formation même courte depuis 3 mois.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Nombre de doses unités (Nodu) : le Nodu consiste à ramener la quantité de chaque substance active vendue à une dose unité spécifique afin de mieux appréhender les évolutions de l'usage des pesticides en s'affranchissant des effets de substitution entre produits de poids différent.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur de tous les biens et services produits diminués de la valeur des biens et services utilisés pour leur production. C'est une mesure de l'activité économique.

Revenu national net (RNN) : ce qui est effectivement disponible sur le sol national, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité.

Revenu disponible du ménage : somme des revenus des membres du ménage après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des principaux impôts directs.

Seuil de pauvreté monétaire : niveau de vie correspondant à 60 % du niveau de vie médian.

Sorties précoces : jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur (postes 0 à 2 inclus de la nomenclature internationale CITE). En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé.

Taux de chômage (au sens du BIT) : pourcentage de chômeurs au sens du BIT dans la population active (actifs occupés et chômeurs). Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Le taux de chômage longue durée prend en compte uniquement les chômeurs depuis un an ou plus.

Taux de sous-emploi : rapport entre le sous-emploi et l'emploi total. Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées (définition BIT) qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Sigles

AIE : Agence internationale de l'énergie

Agreste : site du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

BIT : Bureau international du travail

BEP : Brevet d'études professionnelles

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

Dares : Direction de l'animation et de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGI : Direction générale des impôts

DGFIP : Direction générale des finances publiques

Eurostat : Office statistique des communautés européennes

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

Ined : Institut national des études démographiques

MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PIB : Produit intérieur brut

RNN : Revenu national net

SOeS : Service de l'observation et des statistiques

UE : Union européenne

Liens utiles

La stratégie nationale de développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Développement durable > Stratégie nationale de développement durable

Les rapports au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Développement durable > Stratégie nationale de développement durable

Les indicateurs de développement durable nationaux

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Indicateurs et indices > Développement durable > Indicateurs de développement durable nationaux

<http://www.insee.fr>

Rubrique Publications et services > Dossiers > Développement durable

Les indicateurs de développement durable territoriaux

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Indicateurs et indices > Développement durable > Indicateurs de développement durable territoriaux

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

Rubrique Enjeux thématiques > Développement durable

Les indicateurs de développement durable européens

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable



Commissariat général
au développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
Mél. : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

Institut national de la statistique
et des études économiques
18 boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14

ISSN : 2262-7332

www.developpement-durable.gouv.fr